

2024

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS**

Cagire Garonne Salat



**Cagire
Garonne
Salat**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

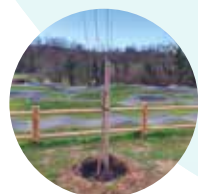
SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, tous les ans, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.



Retour en images 4-9



3. Les compétences et les actions en 202428

- Thermalisme30
- Animaux 31
- Économie32
- Tourisme 34
- Service Local de l'Habitat. 36
- Développement durable.. 38
- Petites Villes de Demain...40
- France services42
- Agriculture & Forêt44
- Eau potable 46
- Gemapi..... 48
- Numérique 50



1. Présentation de la communauté de communes10

- Le territoire 12
- Les élus du Bureau 13
- Les conseillers communautaires 14
- Les commissions et leur Président 18
- Le fonctionnement institutionnel 19
- Les compétences 20



2. L'organisation de la communauté de communes.....22

- Organigramme simplifié... 24
- Ressources Humaines..... 26



4. Synthèse des comptes administratifs 2024 84

- Gens du voyage52
- Service Autonomie AIDE ... 54
- Service Autonomie SOIN .. 56
- Santé..... 58
- Petite enfance 60
- Enfance jeunesse 62
- Transport À la Demande 66
- Transport d'intérêt local 68
- Culture & Patrimoine 70
- Sports et équipements... 72
- Voirie et entretien 74
- Déchets.....76
- Minibus, podiums,... 80
- Entretien sentiers rando.82



Édito



Je suis heureux de vous présenter le rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.

Dans la continuité de nos actions, l'année 2024 illustre la volonté forte des élus communautaires d'agir en faveur de la qualité de vie et de la solidarité sur notre territoire, dans une politique de stabilité fiscale. Nous avons à cœur de nous inscrire pleinement comme un échelon de proximité et cela se traduit au quotidien par les multiples services rendus à nos habitants.

Cette année 2024 a, encore une fois, été riche en réalisations concrètes et structurantes pour notre territoire.

Plusieurs projets d'envergure ont ainsi abouti et d'autres ont été lancés :

- La fin des travaux d'extension de la Maison de santé à Aspet,
- Un service Autonomie unifié sur tout le territoire, avec un renforcement des soins à domicile,
- Le début des travaux de réhabilitation du gymnase de Salies-du-Salat, qui ont abouti à l'été 2025
- La relance d'une réflexion structurée et ambitieuse pour un nouvel établissement thermal à Salies,
- La poursuite des études et des concertations pour l'aménagement d'un site multi activités au lac de Touille

Bien vivre en Cagire Garonne Salat c'est aussi pourvoir entreprendre et se développer. Ainsi, plusieurs entreprises ont fait le choix du territoire en s'implantant progressivement sur les ZA Géléa à Montsaunès et Cap d'Arbon à Estadens. Une dynamique économique renforcée par la mise en place d'aides à l'immobilier d'entreprise et d'aide aux commerces alimentaires, non alimentaires et de services. Nous avons ainsi pu voir des commerces se maintenir, d'autres se créer, au service de notre population.

Ce rapport d'activité témoigne de façon synthétique de la vitalité de notre communauté de communes et de notre volonté constante d'œuvrer pour le bien-être de tous.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, agents, partenaires et citoyens qui ont contribué à ces avancées par leur implication et leur sens de l'intérêt général. Votre engagement au quotidien est le moteur de notre action collective et le garant de notre réussite.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

François Arcangeli
Président

Janvier

Installation de bornes textiles



Février

Enfance - Séjour Montagne



Mars

Tourisme - Aménagement Aire de randonnée



Avril

Compétence thermalisme



Fête de la Nature ©PNR CBP



Fête de la Nature ©paysdelours



Visite du Président du Département



Semaine Nationale de la Petite Enfance



Service autonomie - Vis ma vie

Mai

Mai



Pronomade(s) à Salies-du-Salat

Juin



Culture - EAC MFR Mane

Sortie Jeunesse Concert Bigflo et Oli



France services à Saleich



Village d'Entreprises à Mazères



Sports - Vélo Tour Comminges



Environnement - Exposition participative

Juillet



Travaux Maison de Santé d'Aspet



Tourisme - Bornes électriques Vélo



Forum Jeunesse à Aspet



Travaux - Gymnase de Salies-du-Salat

Août



Jeunesse - Colo cirque

Septembre



Forum des associations à Mazères-sur-Salat



Aide aux cartables



Les Pyrénéennes 13^e édition



Jour de la nuit



Journées France services



Service aux communes achat de Pièges à frelons

Octobre

Novembre



Journées du Service Autonomie



Débardage Zone Humide Touille



Culture - Halte Nomade à Aspet

Décembre



France services - COPIL du Comminges



Culture - EAC Haïkino



Culture - EAC «Le Beu qui Boom» Elena Del Ventro



Présentation de la communauté de communes



LE TERRITOIRE CAGIRE GARONNE SALAT

Communauté de communes
CAGIRE GARONNE SALAT

SIÈGE
15 avenue du Comminges
31260 MANE
05.61.98.49.30
secretariat@cagiregaronnesalat.fr
Ouverture au public
du lundi au vendredi
9h-12h30 & 13h30-17h

18 343 H
POPULATION
(EN 2023)



516 km²
de SUPERFICIE

70
DÉLÉGUÉS
COMMUNAUTAIRES

55
COMMUNES

LES ÉLUS LE BUREAU FIN 2024



PRÉSIDENT
FRANÇOIS ARCANGELI
Président CC
Président du PETR
Premier adjoint d'Arbas



VICE-PRÉSIDENTE
MARYSE MOURLAN
Développement
économique et
Ressources Humaines



VICE-PRÉSIDENT
JEAN-PIERRE DUPRAT



VICE-PRÉSIDENT
PATRICK BARÉS
Services techniques,
Voirie, OM & Bâtiments
communautaires



VICE-PRÉSIDENTE
**MARIE-CHRISTINE
LLORENS**
Tourisme, Culture,
Patrimoine et Services
à la personne



VICE-PRÉSIDENT
HENRI GOIZET
Services aux communes
& Mutualisation
Environnement, Plan
Climat & Biodiversité



VICE-PRÉSIDENT
DANIEL WEISSBERG
Projet de territoire,
Prospective, Cohésion
territoriale et Numérique



VICE-PRÉSIDENTE
CORINNE ORTET
Petite enfance
Enfance & Jeunesse



VICE-PRÉSIDENT
PHILIPPE GIMENEZ
Citoyenneté, Urbanisme,
Agriculture & Forêts



VICE-PRÉSIDENT
GILLES FAVAREL
Rivière, Eau & GEMAPI



VICE-PRÉSIDENTE
CLAUDETTE ARJO
Cadre de vie, Habitat,
Mobilités et Finances



VICE-PRÉSIDENT
**DOMINIQUE
PONTICACCIA**
Sport & Sentiers de
randonnée



**CONSEILLER DÉLÉGUÉ
À LA SANTÉ**
MICHEL MASQUÈRE
Maire de Mane



**CONSEILLER DÉLÉGUÉ
AUX SENTIERS DE
RANDONNÉE**
JEAN-PIERRE VIALATTE
Maire d'Arnaud-Guilhem

LES ÉLUS

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



LES ÉLUS EN 2024

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



LES COMMISSIONS & LEUR PRÉSIDENT

La communauté de communes compte 13 commissions et 3 groupes de travail qui débattent et font des propositions. Les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux des 55 communes du territoire et les groupes de travail ont la particularité d'être ouverts aux élus et aux acteurs du territoire.

COMMISSIONS

 SERVICES TECHNIQUES Président Michel Claude ABADIE	 AGRICULTURE FORÊT URBANISME Président Raymond JOUBE	 CULTURE ET PATRIMOINE Président Philippe BUSSIÈRE	 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	 ENFANCE JEUNESSE Présidente Muriel SAGET
 ENVIRONNEMENT Président Frédéric LAVAIL	 FINANCES	 RESSOURCES HUMAINES	 CADRE DE VIE Présidente Emmanuelle RAUFAST	 PROSPECTIVE Présidente Brigitte SEGARD
 EAU ET GEMAPI Président Alain SOULÉ	 SERVICES À LA PERSONNE	 SERVICES AUX COMMUNES & MUTUALISATION Président André ESPARBES	 SPORTS Président Manuel ALCAÏDE	

3 GROUPES DE TRAVAIL

 TOURISME	 SANTÉ Conseiller délégué Michel MASQUÈRE	 SENTIERS DE RANDONNÉE Conseiller délégué Jean-Pierre VIALATTE	 1 CLECT : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES
			 1 CIAPH : COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES
			 1 CAO : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Créée officiellement au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Cagire Garonne Salat regroupe 55 communes pour un peu plus de 18 000 habitants. En application de la loi NOTRe, cette intercommunalité est issue de la fusion des trois Communautés de communes du canton de Saint-Martory, de Salies-du-Salat et des Trois Vallées ainsi que du SIVOM de la région de Salies-du-Salat.

 communes de plus de 1 000 habitants Les électeurs désignent leurs conseillers communautaires.	 Communes de moins de 1000 habitants Le maire est désigné conseiller communautaire mais peut laisser sa place à son 1 ^{er} adjoint.
Le Président Élu parmi les conseillers communautaires, il est l'organe exécutif de la communauté.	 Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du Conseil , met en œuvre les décisions avec l'aide de ses services, décide des dépenses à engager. Il représente la communauté en justice.
Le conseil communautaire Il est composé des 70 conseillers communautaires qui élisent le Président et le Bureau.	 Il prend les décisions Il se réunit en moyenne une fois par mois en séance publique.
Le Bureau Il rassemble le Président de la communauté de communes et les Vice-présidents.	 Il donne un avis et arbitre les propositions des commissions Il prend des décisions déléguées par le conseil. Il se réunit deux à trois fois par mois.
Les commissions et les groupes de travail Les commissions sont composées de conseillers municipaux des 55 communes. Les groupes de travail peuvent intégrer des personnes non élus.	 Ils débattent et font des propositions
 En 2024, 7 réunions de Conseil Communautaire ont permis de voter 205 délibérations et 4 motions.	

LES COMPÉTENCES CAGIRE GARONNE SALAT

Une intercommunalité est un Établissement Public de Coopération Intercommunale-EPCI-réunissant plusieurs communes pour exercer en commun plusieurs compétences.

Compétences OBLIGATOIRES



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



CRÉATION ET GESTION DE ZONES D'ACTIVITÉS



PROMOTION DU TOURISME
Office de tourisme communautaire
Cagire Garonne Salat



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Collecte des ordures ménagères
Gestion des déchetteries
Gestion des points tri



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS



AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Compétences SUPPLÉMENTAIRES



ACTION CULTURELLE



DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)



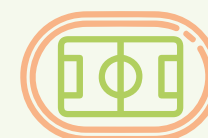
CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION DE MAISONS DE SANTÉ, DE CENTRES DE SANTÉ ET DE MAISONS MÉDICALES



COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (fibre)



PROTECTION & MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT



CONSTRUCTION, ENTRETIEN & GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS & SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



POLITIQUE DU LOGEMENT & DU CADRE DE VIE



ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ENFANCE JEUNESSE - PETITE ENFANCE
AIDE & ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)
SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)



CRÉATION, AMÉNAGEMENT & ENTRETIEN DE LA VOIRIE



CRÉATION & GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC



EAU



CONSTRUCTION, RÉHABILITATION ET GESTION DE LA FOURRIÈRE - REFUGE ANIMAL DE SAINT-GAUDENS



ÉTUDES ET TRAVAUX DE CRÉATION D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT THERMAL À SALIES-DU-SALAT

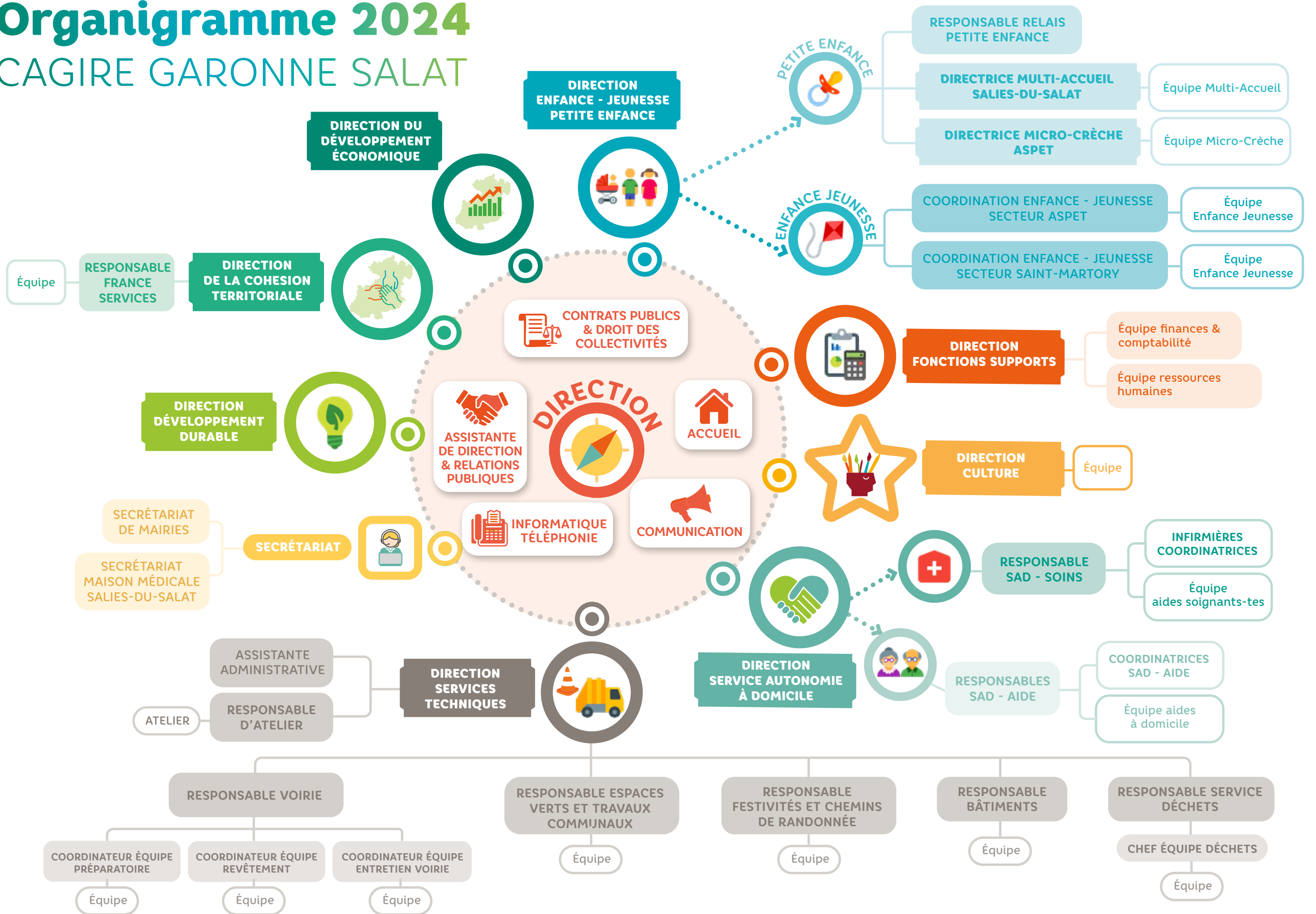


L'organisation de la communauté de communes

2

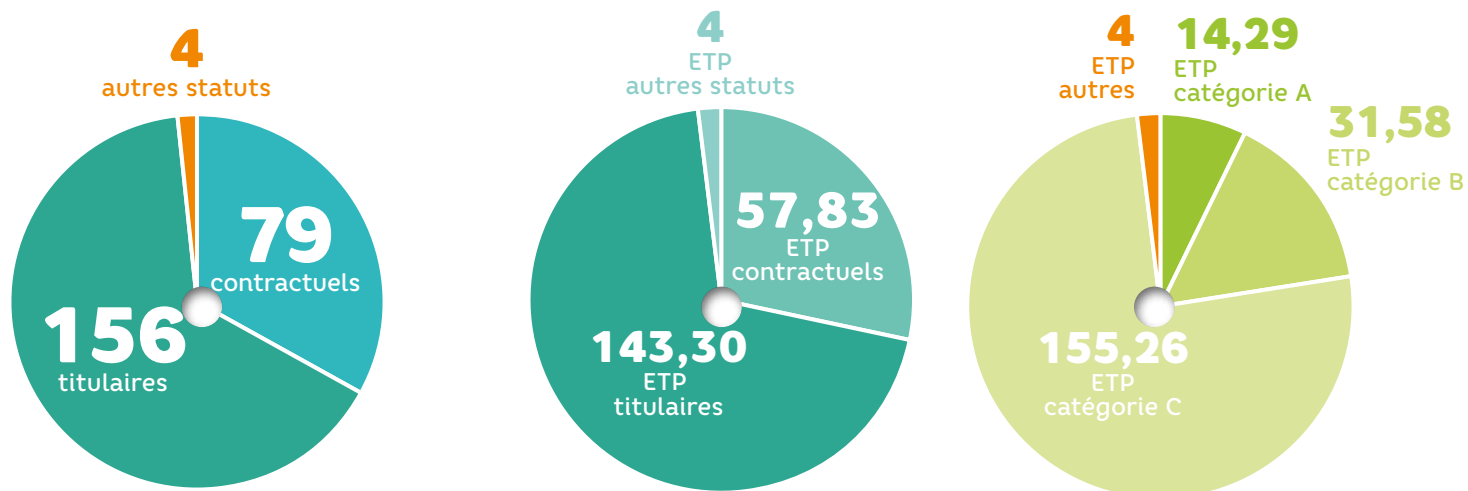
Organigramme 2024

CAGIRE GARONNE SALAT



RESSOURCES HUMAINES

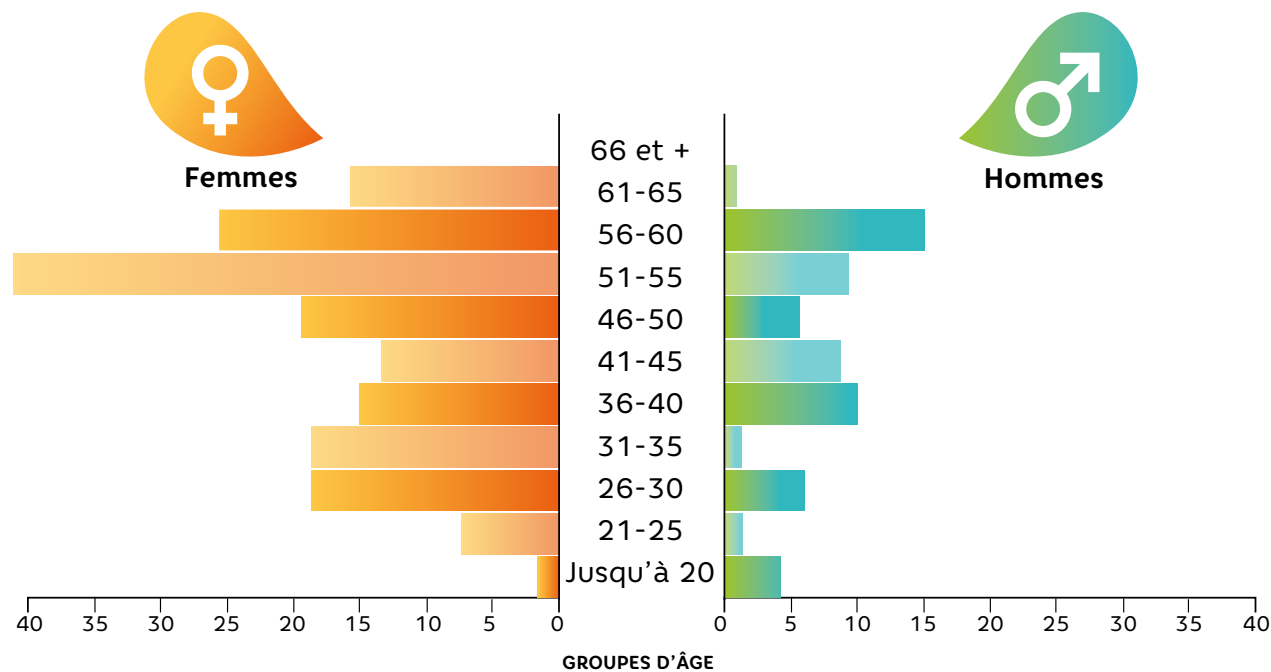
Effectifs moyens



EFFECTIF MOYEN EN 2024 : 239 AGENTS

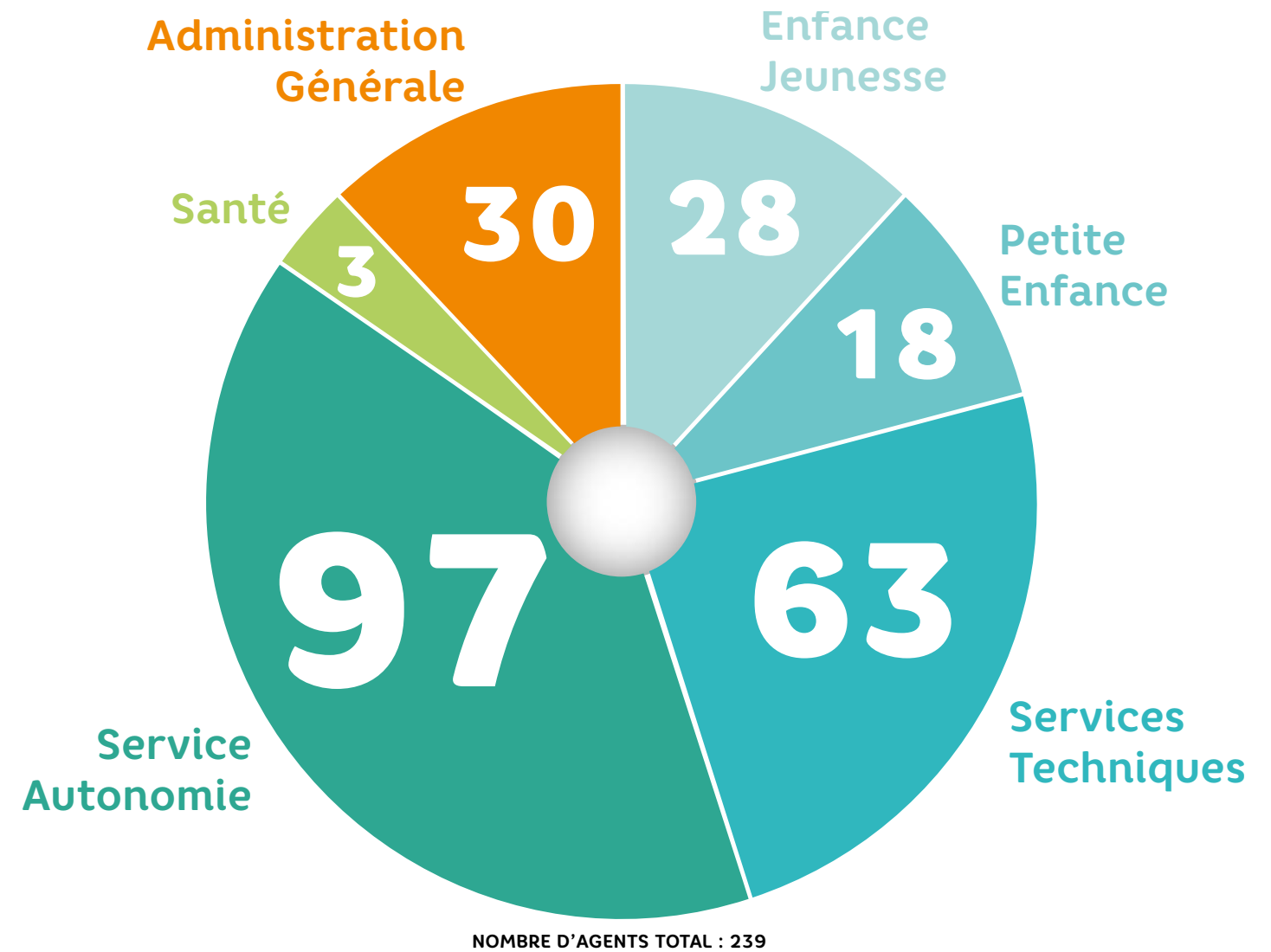
EFFECTIF MOYEN 2024 EN ETP : 205,13 ETP

Ventilation par sexe et tranches d'âge



NOMBRE D'AGENTS TOTAL : 239

Effectifs par service



NOMBRE D'AGENTS TOTAL : 239

Les faits marquants de l'année 2024 en Ressources Humaines

- Augmentation de l'activité du Service Autonomie avec la généralisation sur tout le territoire.
- Versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents.
- Signature d'un contrat d'apprentissage pour renforcer le service Communication.
- Recrutement de secrétaires de mairies dans le cadre de service mutualisé aux communes.
- En 2024, 223 agents ont été concernés par des formations pour un total de 3 800 heures en hausse de 20%.



Les compétences et actions en 2024

3

Thermalisme VERS UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT THERMAL À SALIES-DU-SALAT

Nouveau!



Nouveau!



Animaux FOURRIÈRE ANIMALE

Lors du conseil communautaire du 11 avril 2024, les élus de la communauté de communes ont unanimement souhaité relancer le projet d'un nouvel établissement thermal à Salies-du-Salat.

Dans un premier temps, le choix a été d'engager une étude de faisabilité économique et technique en vue de la création de ce nouvel établissement thermal, indispensable pour la relance de cette activité au cœur de notre territoire et pour en définir les objectifs, les coûts et les modalités d'exploitation.

Les communes ont confirmé ce choix et un arrêté préfectoral le 26 août 2024 marque le point de départ de ce travail de réflexion et de mise au point d'un véritable projet de territoire autour du thermalisme et de la ressource en eau salée.

Fin 2023 la communauté de communes a souhaité travailler en cohérence avec les deux autres communautés de communes du Comminges pour accompagner la réhabilitation de la fourrière animale située à Saint-Gaudens et permettre son extension pour correspondre au bassin de vie.

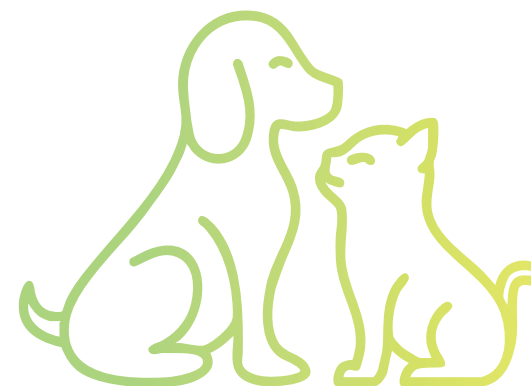
Le 15 mars 2024, un arrêté préfectoral a entériné ce choix et, depuis cette année 2024, la communauté de communes co-finance, à la place des communes, la fourrière animale de Saint-Gaudens et participera à la définition et au financement des futurs travaux.



CHIFFRE CLÉ 2024



13 754 €
SUBVENTION
2024





Économie

CAGIRE GARONNE SALAT

En matière économique, les communautés de communes interviennent directement dans le cadre d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise (article L. 1511-3 du CGCT). Par ailleurs, depuis la loi NOTRe, le transfert obligatoire de compétence en matière économique confère à l'EPCI de nouveaux champs d'intervention ; notamment la gestion des zones d'activité économique pour la compétence aménagement.

Développement économique au sein de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat

L'EPCI est compétente en matière d'aménagement, avec la gestion de 4 zones d'activité (ZAE CAP D'ARBON à Estadens, ZAE GELEA à Montsaunès-Saint-Martory, ZAE LES CLOTTES à Saint-Martory et ZAE de Mazères-sur-Salat).

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat a aussi choisi de mettre en place un règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise et d'aide aux commerces alimentaires, non alimentaires et de services. Ils s'inscrivent dans le cadre légal des aides publiques existantes et interviennent en complémentarité des autres aides publiques.

CHIFFRES CLÉS 2024



INITIATIVES
COMMINGES

9 500€

montant de la subvention 2024

8 projets accompagnés et 14 prêts accordés pour 106 000 €



BGE COMMINGES

5 000€

montant de la subvention 2024

104 porteurs de projets accompagnés dont 23 créations effectives.



JOB EN COMMINGES

8 895,50€

montant de la subvention 2024

dont la mission est d'attirer et rendre le territoire attractif et ainsi développer les emplois de demain (soit une aide de 0,48€ par habitant).

Zones d'activités

La communauté de communes gère 4 ZAE : le CAP D'ARBON à Estadens, GÉLEA à Montsaunès-Saint-Martory, LES CLOTTES à Saint-Martory et la ZAE de Mazères-sur-Salat.

Zone Géléa à Montsaunes

Situation au 31 décembre 2024



- Entrée de la zone
- 🏢 Entreprises installées
- 🟦 Terrain vendu
- 🟠 Promesse de vente
- 🟡 Terrain réservé
- 🟢 Terrain disponible

Zone Cap D'Arbon à Estadens

Situation au 31 décembre 2024

Dispositifs d'aides à l'activité économique



AIDE AUX COMMERCES ALIMENTAIRES, NON ALIMENTAIRES ET DE SERVICE

Dans le cadre des aides aux commerces, la communauté de communes a accordé 2 aides en 2024 :



ÉPICERIE D'ANTAN 31 :

Création d'une épicerie ambulante sur les communes d'Ausseing, Cassagne, Castelbiague, Estadens, Figarol, Ganties, Lestelle-de-Saint-Martory, Mancieux, Mazères-sur-Salat, Montastruc-de-Salies, Montespan, Montsaunès, Rouède, Touille et Urau et répondant aux besoins quotidiens des communes rurales desservies.

Montespan, Montsaunès, Rouède, Touille et Urau et répondant aux besoins quotidiens des communes rurales desservies.

4 727.55€

MONTANT DE L'AIDE de la communauté de communes



LE BAR ROQ :

Création d'un commerce multiservices à Roquefort-sur-Garonne avec un café, une épicerie privilégiant les produits locaux, un dépôt de pain et la presse.

une épicerie privilégiant les produits locaux, un dépôt de pain et la presse.

4 069.61€

MONTANT DE L'AIDE de la communauté de communes

Tourisme

CAGIRE GARONNE SALAT

La communauté de communes a confié par convention pluriannuelle 2021-2024 de larges missions à l'office de tourisme communautaire : l'accueil et l'information touristique, la promotion du territoire, la coordination et l'animation des prestataires, le suivi des projets de développement touristique.



Les faits marquants de l'année 2024

La communauté de communes, dans le cadre de sa politique de développement touristique, a accompagné l'office de tourisme en 2024 pour :

- la création de parcours équestres
- la création de parcours trail
- la création de parcours de marche nordique
- l'aménagement d'aires de départ de randonnée multi-pratiques
- l'animation du réseau des socioprofessionnels
- des actions de communication

CHIFFRES CLÉS



**140 Visites & sorties
vendues en par
agence de voyages**

En hausse par rapport à 2023



**276
Emplois liés au
tourisme**



SUBVENTION DE 304 900 €

Pour remplir ses missions, la communauté de communes a versé une subvention de 304 900 € à l'office de tourisme



4 BUREAUX

L'office de tourisme = 4 bureaux d'informations touristiques (BIT) et un « bureau hors les murs »



Fréquentation 2024 des BIT
11 706 PERSONNES



**142 473 : nombre
d'utilisation unique
du site internet oppyrenees.fr
en hausse par rapport à 2023**



**Près de 148 377
nuitées touristiques**

avec une durée moyenne
de séjour de 8 jours



**4 Sentiers équestres
créés en 2024**



Service navette Pleine Nature
entre Arbas et la Fontaine de
l'Ours en 2024

**774 Voyageurs
pour 3,5 mois**



**92 Accompagnements
économiques**

Porteurs de projets et
Professionnels du Tourisme



3 BOUTIQUES



**44 Producteurs
508 Références**

en hausse par rapport à 2023

Service Local de L'HABITAT

En matière d'aides et conseils à l'amélioration de l'habitat, la Communauté de communes Cagire Garonne Salat fait partie intégrante du Service Local de l'Habitat (SLH) sous forme d'entente avec les Communautés de communes Pyrénées Haut Garonnaises et Cœur & Coteaux du Comminges.

Le SLH accompagne les propriétaires occupants ou les bailleurs sur les différents aspects de leur projet de rénovation avec des conseils techniques, administratifs et financiers. Il est en particulier chargé du Pacte Écorénov'31 à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées, ce qui a généré 606 visites à domicile en 2024, dont **152 (25 %) sur Cagire Garonne Salat**.

Bilan thématique :

- **Ma Prime Rénov Sérénité** : 197 dossiers de rénovation énergétique
- **Autonomie** : 159 dossiers d'adaptation de logements à l'âge ou au handicap
- **Lutte contre l'habitat insalubre** : 1 dossier

Par rapport à l'année 2023 les dossiers Adaptation âge / handicap sont en forte croissance (71 en 2023). Un total de 12 721 000 € de travaux et 9 116 000 € de subventions.

Des permanences

Pour ces services d'aides et conseil à l'amélioration de l'habitat, des permanences sont assurées sur le territoire à :

- Aspet, un mercredi matin par mois,
- Saint-Martory, un vendredi matin par mois
- Salies-du-Salat, un lundi matin par mois

Au 1^{er} janvier 2024, le Guichet Rénov'occitanie a été transféré au sein de l'entente et est devenu l'Espace Conseil France Renov' avec une permanence :

- Aspet un mardi matin par mois
- Mane un mardi après-midi par mois

Avec cette complémentarité, le SLH est devenu guichet unique de la rénovation.



CHIFFRES CLÉS



des demandes d'aides en Cagire Garonne Salat concernent la rénovation énergétique



visites à domicile par le conseiller du SLH sur le territoire Cagire Garonne Salat



360 300€

budget global 2024 du SLH



14 324€

contribution de la communauté de communes à l'Entente Habitat



0,84€

participation des communautés de communes par habitant

DES PARTENAIRES



Développement DURABLE

Afin de s'inscrire dans une démarche ambitieuse de transition énergétique et écologique, la communauté de communes s'est engagée dans une démarche d'élaboration volontaire d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour 6 ans (2019-2025).

L'élaboration a été menée dans le cadre d'une démarche mutualisée en collaboration avec le Pays Comminges Pyrénées et les Communautés de communes Cœur et Coteaux du Comminges et Pyrénées Haut Garonnaises.

La lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ce changement déclinées en 3 grandes orientations stratégiques et 48 actions :



1 S'engager pour un habitat et une mobilité durables



2 Développer les filières d'Énergie Renouvelable à fort potentiel



3 Résister au changement climatique

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat ambitionne de devenir à l'horizon 2040, un Territoire à Énergie POSitive (TEPOS) :

- En réduisant de 53% ses besoins en énergie d'ici 2040 (-60% par habitant) ;
- En multipliant par 2.8 la production d'énergie renouvelable d'ici 2040 afin de couvrir les besoins restants.

Fête de la nature

→ Avec le Projet de Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées

→ Du 18 au 26 mai 2024

→ But : proposer des animations gratuites en lien avec la nature, la biodiversité

→ C'est un événement national : 18^{ème} édition.

→ 3^{ème} édition sur le territoire de la communauté de communes.

→ **Détail des animations** : 12 animations proposées sur 10 communes de la communauté



TOUT PUBLIC



350 PARTICIPANTS



Fête de la Nature 2024 ©PNR CBP

Journal de la nuit

→ Organisé par le Projet de Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées avec la participation des intercommunalités et des PETR membres du PPNR.

→ du 11 au 12 octobre 2024

→ Objectifs : sensibilisation du grand public à la préservation de la nuit par différentes animations : paysages et biodiversités nocturnes, ciel étoilé, pollution lumineuse et trame noire.

→ C'est un événement national : 16^{ème} édition

→ 3^{ème} édition sur le territoire

→ Des animations variées ont été proposées sur plusieurs communes du PPNR :

• Bagnères-de-Luchon : 1 Village de la nuit avec stands, exposition, ambiance nocturne, balades, contes, soirée dansante.

• Et ailleurs : 12 animations, dont 4 dans 4 communes de la communauté de communes : Arbas, Saint-Médard, Milhas, Razecueillé.

→ **Détail des animations** : balades nocturnes, apéro-lecture, ciné-débat, observation de la nuit et des étoiles.



TOUT PUBLIC



277 PARTICIPANTS

Petites Villes DE DEMAIN

Adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD) : programme national de revitalisation de villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité mais qui présentent des signes de fragilité.

3 piliers qui structurent le programme

- Soutien en ingénierie ;
- Mesures thématiques ciblées ;
- Mise en réseau au sein du Club Petites Villes de Demain.

3 axes prioritaires

- Renforcer les commerces et les marchés de plein vent ;
- Mettre en œuvre des actions pour lutter contre la vacance et la dégradation de logements et de commerces ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants.

3 comités de pilotage définissant

- Les enjeux et axes stratégiques ;
- Les actions et le périmètre ORT ;
- Un retour sur les études (mobilité et vacance de logement).



 communes adhérentes au dispositif PVD



Saint-Martory

→ Restauration du pont commencée en septembre 2024

CHIFFRES CLÉS



1

COMITÉ ANNUEL DE PILOTAGE



7 ATELIERS DE CONCERTATION AVEC LES 3 COMMUNES



3 COMMUNES COSIGNATAIRES

AVEC L'INTERCOMMUNALITÉ : ASPET, SAINT-MARTORY ET SALIES-DU-SALAT



DURÉE DU PROGRAMME 6 ANS



DES GROUPES DE TRAVAIL SUR L'HABITAT DÉGRADÉ



1 CONVENTION UNIQUE PAR EPCI



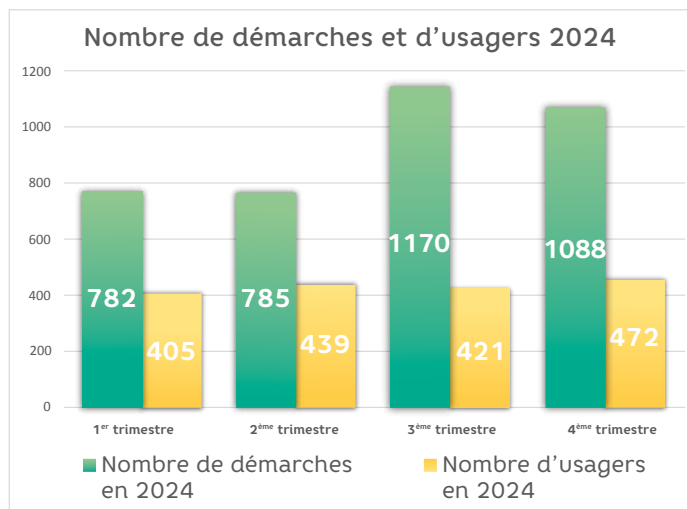
1 CHEFFE DE PROJET MUTUALISÉE

France services

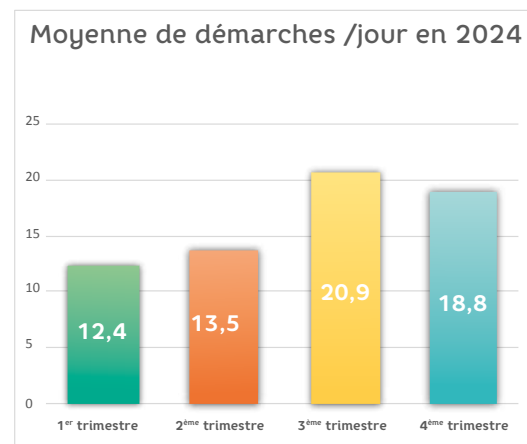
France services est un service d'accueil physique et téléphonique pour l'accompagnement dans les démarches administratives sur rendez-vous ou un accueil sans rendez-vous pour des démarches simples et un accès libre à un espace numérique.

Les éléments marquants de l'année 2024

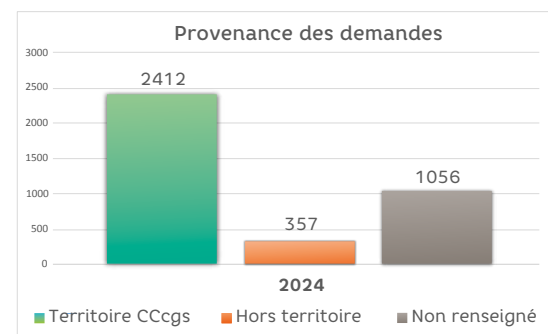
- Mise en place de deux permanences par an «Aller vers...»
 - mairie de Sepx 18 juin
 - mairie de Juzet d'Izaut 13 septembre
- Atelier cybersécurité 7 octobre
- Atelier CPAM 10 octobre



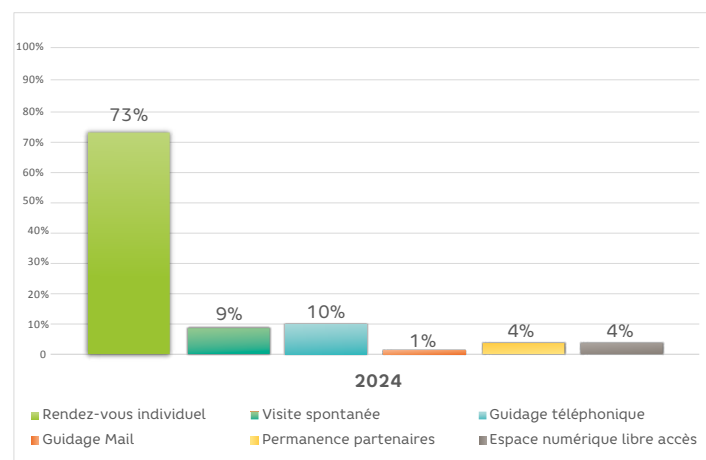
→ 3825 démarches et 1737 usagers



→ Moyenne de 16.4 démarches par jour

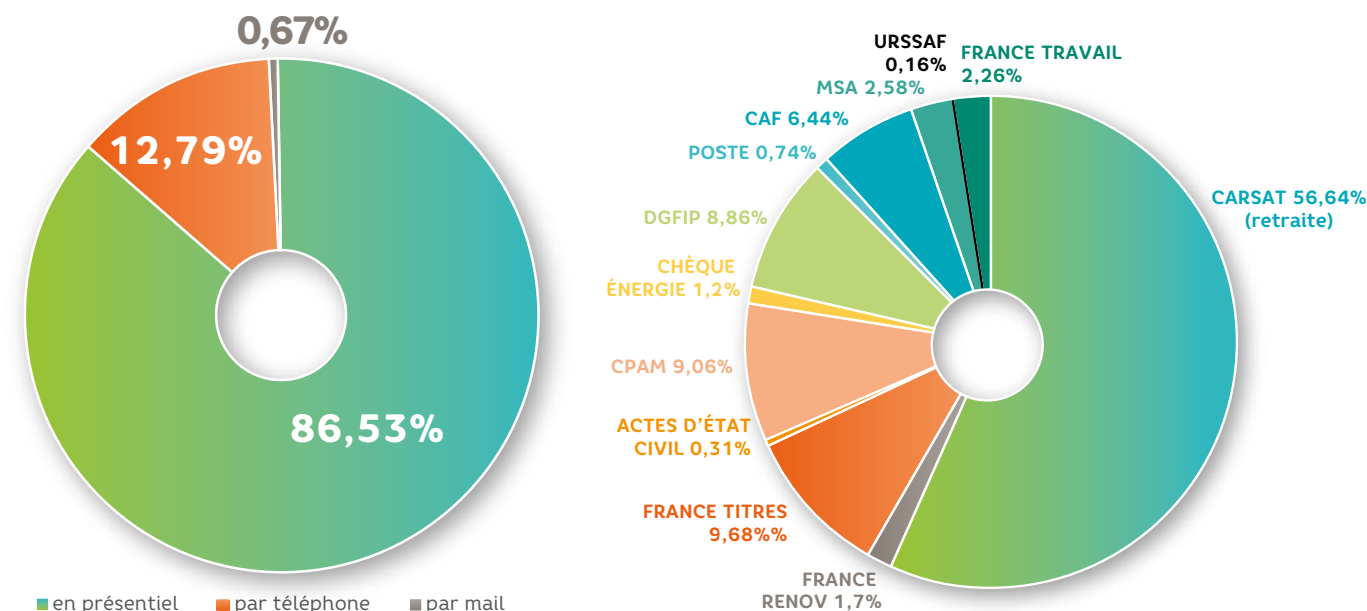


→ Provenance



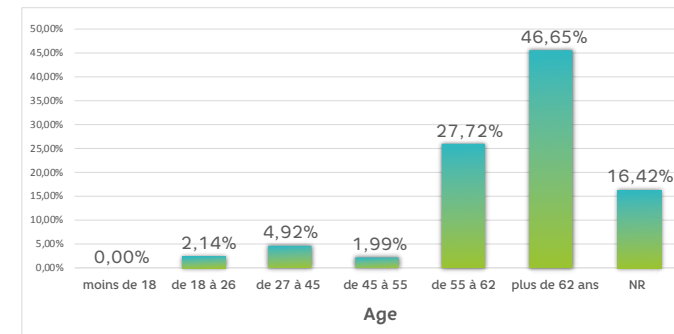
→ Nature de la démarche

CHIFFRES CLÉS

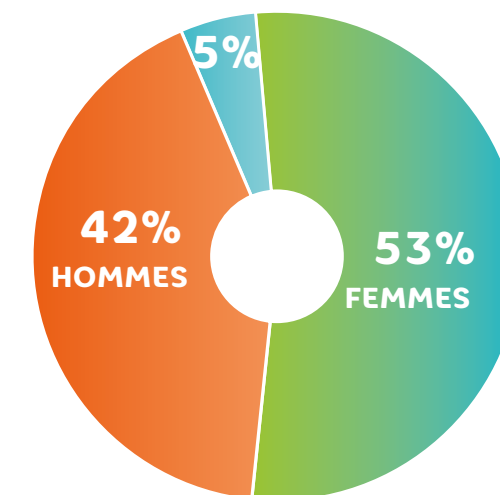


→ Condition de réalisation de la démarche

→ Objet de la démarche (9 opérateurs)



→ Profil des demandeurs (âge)



→ Profil des demandeurs (sexe)

Journées France services 2^{ème} édition du 07 au 18.10.2024

- Lundi 7 octobre : atelier Cybersécurité 13 participants
- Jeudi 10 octobre : atelier CPAM
- Lundi 14 octobre : visio Carsat «La retraite, ça se prépare»



Agriculture & FORÊT



En matière d'agriculture et forêt, c'est le volet environnemental et développement durable qui guide les actions engagées par la communauté de communes : agriculture raisonnée, développement de la filière bois.

Agriculture

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat a la volonté :



→ De développer et pérenniser, sur son territoire, une agriculture de qualité en relocalisant notamment une production maraîchère raisonnée ou bio.



→ De privilégier une production des repas en local en favorisant les circuits courts, les produits locaux issus de l'agriculture raisonnée ou bio.

AIDES FINANCIÈRES



6100 €
ATTRIBUÉS
AU TOTAL

4 ASSOCIATIONS
ATTRIBUTAIRES

ACTIONS

Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial porté par le Pays Comminges Pyrénées :

- Participation aux projets portés par le PETR Pays Comminges Pyrénées pour rapprocher la production agricole du territoire de la consommation locale, dans une logique de développement durable et d'une alimentation de qualité.
- Mise à disposition du guide des producteurs locaux.

Forêt

La volonté de la communauté de communes est :



→ De développer la filière bois dans le respect des écosystèmes, pour mettre en valeur notre territoire et ses richesses sociales, économiques et environnementales.



→ D'intégrer du bois local, et donc du bois des Pyrénées, dans les projets de construction et rénovation intercommunaux.

Le Bois des Pyrénées c'est quoi ?

La certification « Bois des Pyrénées » apporte à l'utilisateur de ces produits bois des garanties concrètes sur :



→ la traçabilité du bois utilisé de la forêt à l'ouvrage final.



→ le maintien et le développement des savoir-faire et des compétences (artisanat, construction) sur le territoire pyrénéen.



→ une transformation locale impliquant moins de transports et une empreinte carbone des matériaux bois plus légère pour la planète.

EN 2024, 2 PROJETS CONCERNÉS

→ **Extension de la maison de santé d'Aspet :**

L'entreprise COMPAS, titulaire du lot charpente, ossature bois et bardage, et la scierie SANGUINET qui a fourni le bois, ont obtenu la certification «Bois des Pyrénées» dans le cours de l'année 2024.



→ **Réhabilitation du gymnase de Salies**

L'entreprise ANTRAS qui a été retenue pour le lot murs, ossature bois, bardage est certifiée «Bois des Pyrénées» depuis 2023.

- 76% du bois est du bois des Pyrénées.
- 24% restant est du bois français (autres essences de bois).



Eau potable

SYNDICATS DES EAUX



La compétence en matière d'eau potable a été confiée par la loi du 3 août 2018 aux intercommunalités.

La communauté de communes a choisi de laisser l'exercice de cette compétence aux syndicats existants précédemment :

3

DÉLÉGUÉS DE LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES

**Le SMEA 31
Réseau 31**

www.reseau31.fr

44

DÉLÉGUÉS DE LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES

**Le SIEA
de la vallée de l'Arbas
et du Bas Salat**

22

DÉLÉGUÉS DE LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES

**Le SIEA
de la vallée du Job**

www.service-eau-job.fr

24

DÉLÉGUÉS DE LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES

**Le syndicat des eaux de la
Barousse-Comminges-Save**

www.eau-barousse.com





GeMAPI EAUX & RIVIÈRES

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois MAPTAM de 2014 puis la loi NOTRe de 2015.

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat a choisi de transférer l'exercice de cette compétence à deux syndicats selon les bassins versants :

LE SYNDICAT RIVIÈRES SALAT VOLP www.salatvolp.fr

pour les bassins versants du Salat, de l'Arbas et de leurs affluents.

LE SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT www.sm-garonne-amont.fr

pour les bassins versants de la Garonne, du Job, du Ger, de la Noue et de leurs affluents.

Les 4 missions de la Gemapi sont définies par le Code de l'Environnement :

- **Entretenir les cours d'eau**, canaux, lacs, plans d'eau ainsi que leurs accès ;
- **Prévenir les inondations** ;
- **Aménager le bassin** ou une fraction de bassin hydrographique ;
- **Protéger et restaurer les sites**, écosystèmes aquatiques, zones humides et plantations riveraines.

Le financement des syndicats est assuré par la taxe GEMAPI. En 2024, le produit voté pour cette taxe était de 156 000 €.

Ce produit se répartit en fiscalité additionnelle :

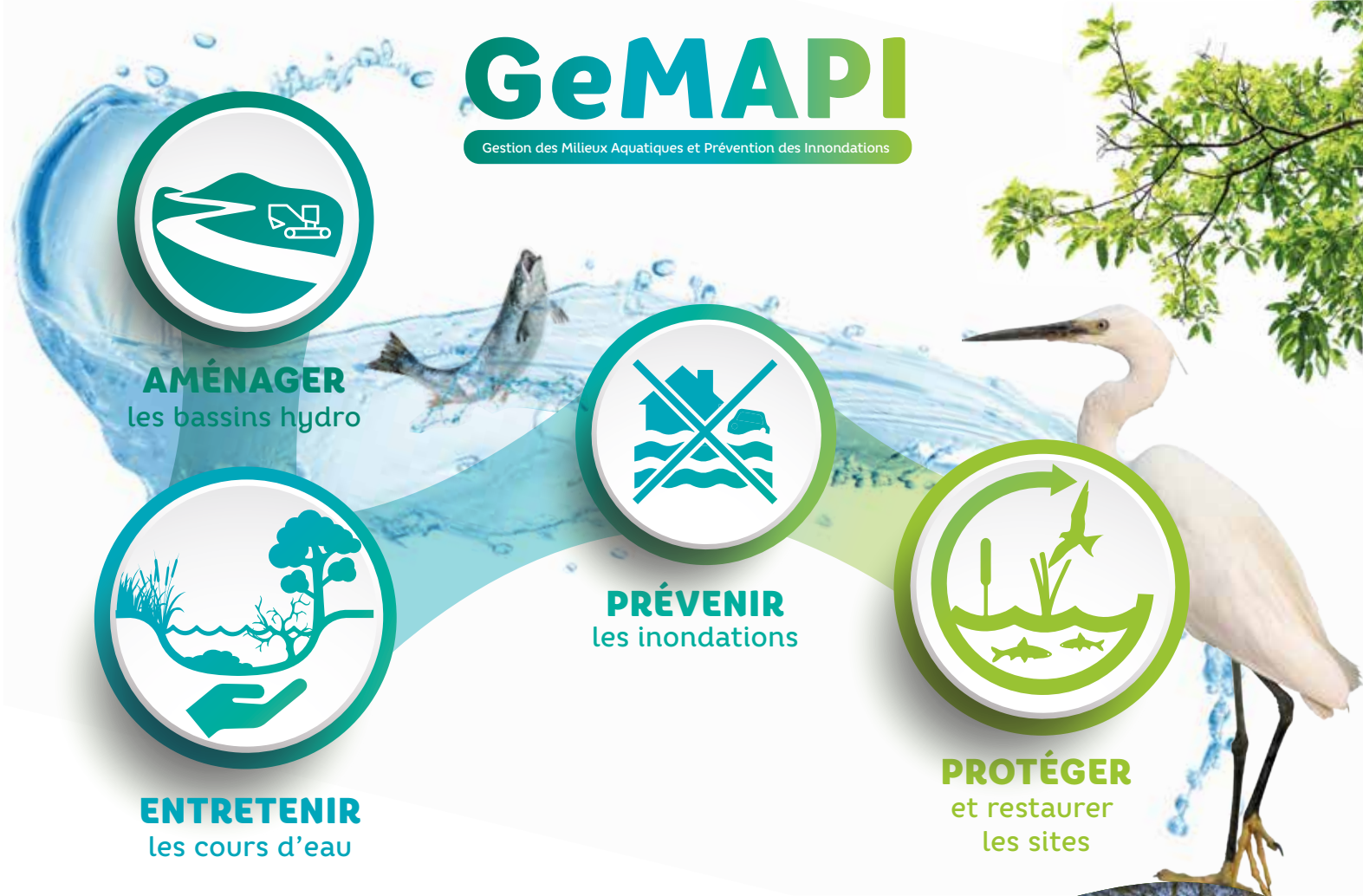
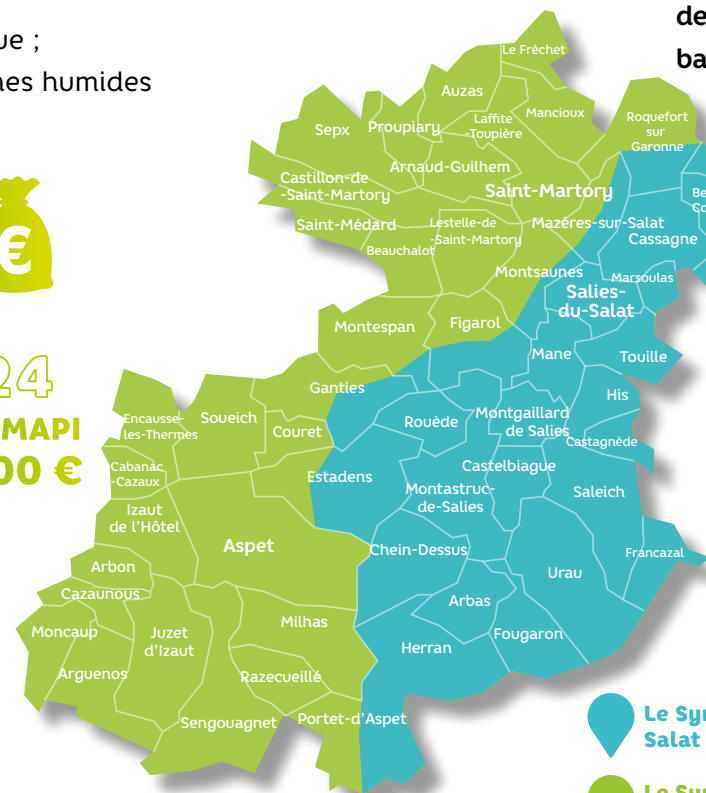
- **Taxe habitation : +0,468%**
- **Foncier bâti : +0,397%**
- **Foncier non bâti : +1,50%**
- **CFE : +0,605%**

Les délégués de la communauté de communes au Syndicat Mixte Garonne Amont sont Henri RIBET et Brigitte SEGARD (suppléants : Gilles FAVAREL et Raymond JOUBE).

Les délégués de la communauté de communes au Syndicat Rivières Salat Volp sont Alain FURCY, Alain SOULE, Roselyne ARTIGUES et Gilles FAVAREL.



2024
TAXE GEMAPI
156 000 €



Aménagements du lac de Touille :

Propriétaire du site depuis 2019, la communauté de communes souhaite conserver et préserver la diversité des usages : zone humide, lieu de promenade, aire de pique-nique, aire de jeux, projet de zone de baignade, activités de pêche et de chasse.

Les actions suivantes ont été initiées ou réalisées en 2024 :

- Aménagement et gestion durable de la zone humide : coupes et arrachage des espèces envahissantes et retrait de la zone par débardage à cheval pour limiter l'impact sur le milieu. Mise en défens de la partie nord de la zone pour éviter un piétinement trop important et améliorer la quiétude de la faune.
- Etudes naturalistes pour identifier la faune et la flore présentes sur les différents secteurs du lac de Touille. Les résultats de ces études permettront d'implanter et de dimensionner au mieux les aménagements à venir (comme par exemple une future zone de baignade) tout en réservant d'autres espaces du site à la faune et flore locales.

BAGNADE ET CANOTAGE INTERDITS SUR CE SITE DANS L'ATTENTE DES AMÉNAGEMENTS FUTURS INDISPENSABLES.





Numérique

RÉSEAUX DE COMMUNICATION

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat est compétente en matière de communications électroniques.

Établissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment :

Établissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique...).

Établissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :

- Mise à disposition de fourreaux, location de fibre optique noire ;
- Hébergement d'équipements d'opérateurs ;
- Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet, accès et collecte à très haut débit (fibre optique).

Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée.

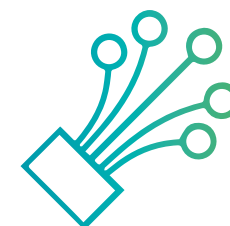
Pour réaliser ce programme d'actions, la communauté de communes en a confié la mission à Haute-Garonne Numérique, qui en plusieurs années, déploie un vaste réseau de fibre optique avec une couverture à 100% du territoire de Haute-Garonne.

www.hautegaronnenumerique.fr

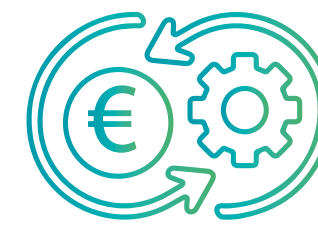
Fin 2024, les délégués de la communauté de communes à Haute-Garonne Numérique sont : Daniel Weissberg, Claudette Arjo et Dominique Ponticaccia.



CHIFFRES CLÉS



29 348,80 €
PARTICIPATION
2024 SUR LE
FONCTIONNEMENT



16 280 €
PARTICIPATION
2024 EN
INVESTISSEMENT



Gens DU VOYAGE

La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs sont une compétence confiée aux intercommunalités depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, complétée par la loi du 27 janvier 2017.

La communauté de communes est adhérente du syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Région Occitanie, MANEO, dont l'objectif est de permettre aux 13 collectivités adhérentes de concevoir et de gérer en commun des équipements d'accueil et d'habitats adaptés aux besoins des gens du voyage.

MANEO est ainsi en charge :

- Du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;
- De la création et de la réhabilitation des équipements d'accueil ;
- De la gestion des aires existantes ;
- De la médiation, de l'animation et de l'aide sociale auprès des familles.



6968,44 €
CONTRIBUTION
2024 MANEO

Il n'y a pas actuellement d'aire d'accueil ni de terrains familiaux sur le territoire de la communauté de communes.

Localement les interventions de MANEO sont donc ponctuelles, à l'occasion de stationnements illégaux hors des aires dédiées des territoires voisins.

Les délégués de la communauté de communes à MANEO sont Claudette ARJO, titulaire et Alain BILLAUD, suppléant.

maneo31.fr



SERVICE AUTONOMIE AIDE

Le Service Autonomie à Domicile - Aide a pour objectif :

- De participer au maintien à domicile des personnes handicapées et des personnes dont l'état de santé ou de dépendance nécessite une assistance ;
- De maintenir le lien social ;
- D'apporter de l'aide dans les actes de la vie courante.

Afin de réaliser au mieux ces objectifs, le Service Autonomie à Domicile - Aide a différentes missions :

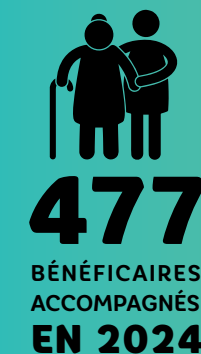
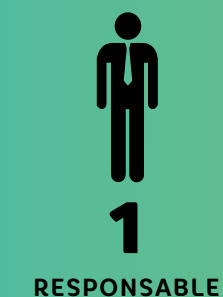
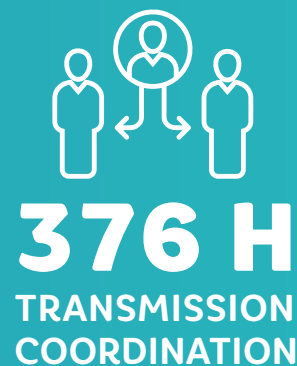
- Aide à la personne (aide à la toilette, au repas, au lever, au coucher, ...)
- Entretien du domicile et du linge ;
- Accompagnement (course, coiffeur, RDV, ...)
- Communication (présence, jeux, discussions, ...).

Actions 2024 :

Le conseil communautaire du 28 septembre 2023 a voté le retrait de la communauté de communes du Sicasmir au 1^{er} janvier 2024 dans un souci de mise en cohérence de la politique communautaire menée en matière de maintien à domicile et d'accompagnement.



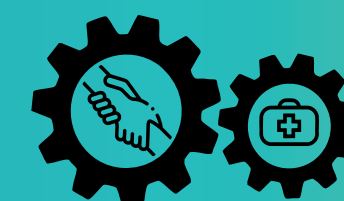
CHIFFRES CLÉS



LES FAITS MARQUANTS



PRISE EN CHARGE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE CGS. PERMET D'APPORTER UNE UNITÉ SUR LE TERRITOIRE.



COORDINATION RENFORCÉE ENTRE L'AIDE ET LE SOIN



LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE DÉCRET « SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE » DU 17 JUILLET 2023.

SERVICE AUTONOMIE SOIN

Le Service Autonomie à Domicile-Soin délivre, sur prescription médicale, des soins de confort à domicile et s'adresse aux personnes âgées dépendantes et aux personnes de moins de 60 ans présentant un handicap ou une pathologie chronique.

Le service de soins a pour objectif de :

- Répondre à la prescription médicale ;
- Permettre au patient de rester à son domicile le plus longtemps possible ;
- Éviter ou retarder une hospitalisation ou un placement dans un établissement d'hébergement médicalisé ;
- Faciliter et organiser le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation ;
- Aider et de soutenir les familles qui ont à charge chez eux un parent dépendant ;
- Prévenir et retarder l'aggravation de l'état de santé du malade ;
- Aider le patient à conserver ou à retrouver son autonomie ;
- Accompagner les personnes en fin de vie et leurs familles.

Actions 2024 :

→ *Un jour avec le Service Autonomie Cagire Garonne Salat* : courte vidéo produite dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS Occitanie sur la démocratie en santé. Le but ? Mettre en valeur les métiers du soin et de l'aide à domicile.

Le réalisateur ariégeois Thierry Rajic a suivi en binômes, bénéficiaires et aides-soignants ou aides à domicile, parfois ensemble, quand aide et soins se complètent.



Voir le film

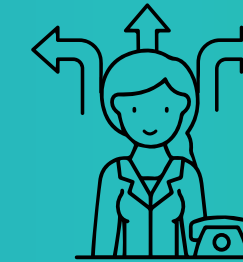


©t.rajic

CHIFFRES CLÉS



1 RESPONSABLE
INFIRMIÈRE
COORDINATRICE



2 INFIRMIÈRES
COORDINATRICES



14

AIDES-SOIGNANTS



283
HEURES DE
FORMATION



59
PLACES
AUTORISÉES



85
PATIENTS

98,80%
TAUX D'OCCUPATION PAR
NOMBRE DE JOURNÉES
RÉALISÉES

FAITS MARQUANTS



MISE EN CONFORMITÉ
AVEC LE DÉCRET
«SERVICE AUTONOMIE
À DOMICILE» DU
17 JUILLET 2023



AUGMENTATION
DU NOMBRE DE LITS
AU 1^{ER} JANVIER 2024
POUR COUVRIR
L'ENSEMBLE CGS



DÉMARCHES
QUALITÉ TOUJOURS
EN COURS



DES PRISES EN
CHARGES PLUS
COMPLEXES



Santé

ACCUEILLIR DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

La communauté de communes propose des locaux équipés et adaptés aux professionnels de santé :

À SAINT-MARTORY
UNE MAISON DE SANTÉ ET UN CENTRE DE SANTÉ AVEC

- DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN CENTRE DE SANTÉ
- DES INFIRMIÈRES LIBÉRALES
- 1 DENTISTE
- 1 SAGE-FEMME
- 1 INFIRMIÈRE ASALEE
- 2 PSYCHO-MOTRICIENNES
- 1 PSYCHOLOGUE

À SALIES-DU-SALAT
UNE MAISON MÉDICALE AVEC

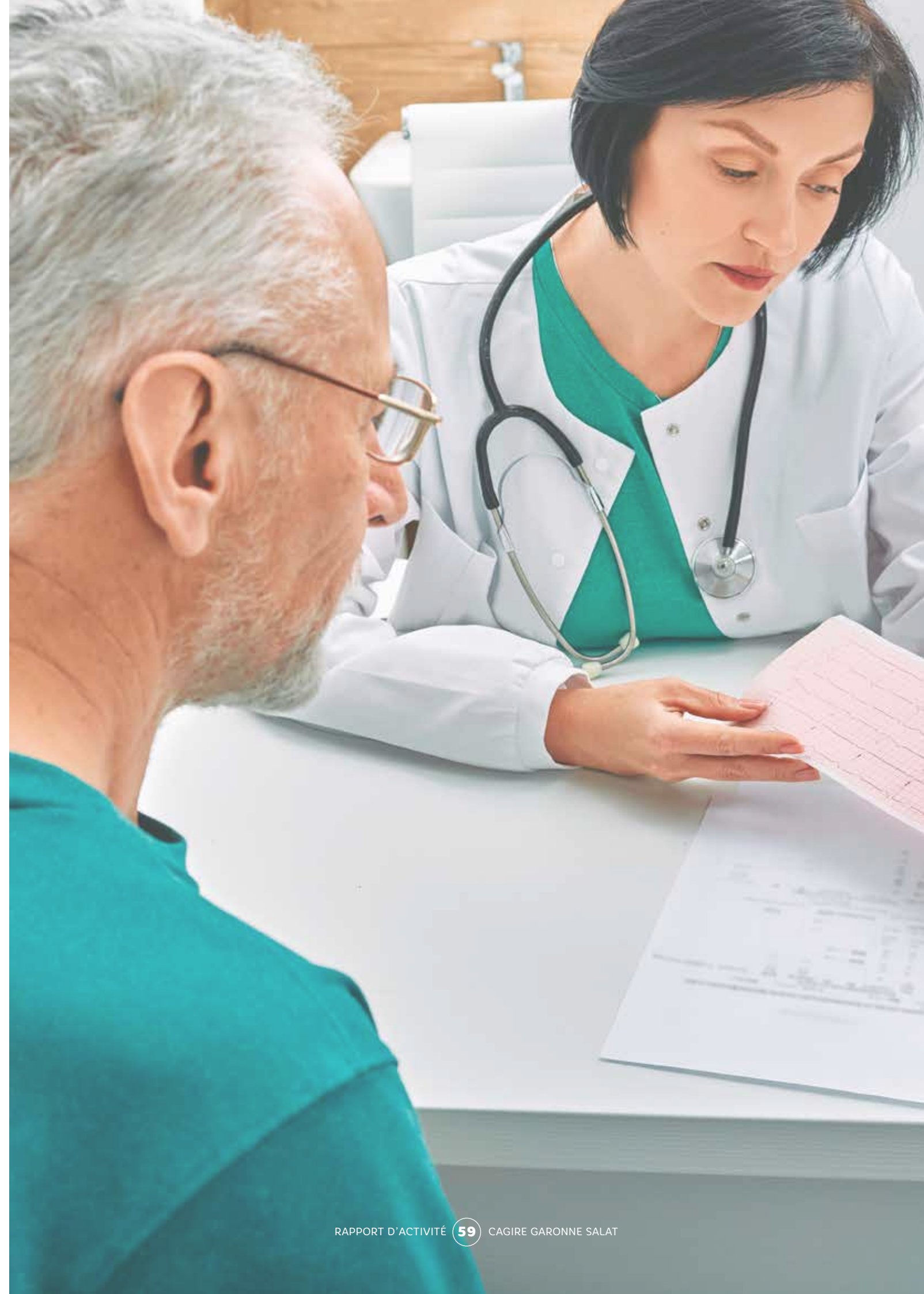
- 5 MÉDECINS LIBÉRAUX ET DES INTERNES
- 1 INFIRMIÈRE EN PRATIQUES AVANCÉES
- 1 INFIRMIER ASALEE

La communauté de communes accompagne les soignants par un service de secrétariat médical.

À ASPET
UNE MAISON DE SANTÉ ET UN CENTRE DE SANTÉ AVEC

- DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN CENTRE DE SANTÉ
- DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES
- 1 PSYCHO-MOTRICIENNE DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2024
- 2 ORTHOPHONISTES
- 1 INFIRMIÈRE ASALEE
- 1 SAGE-FEMME ASALEE

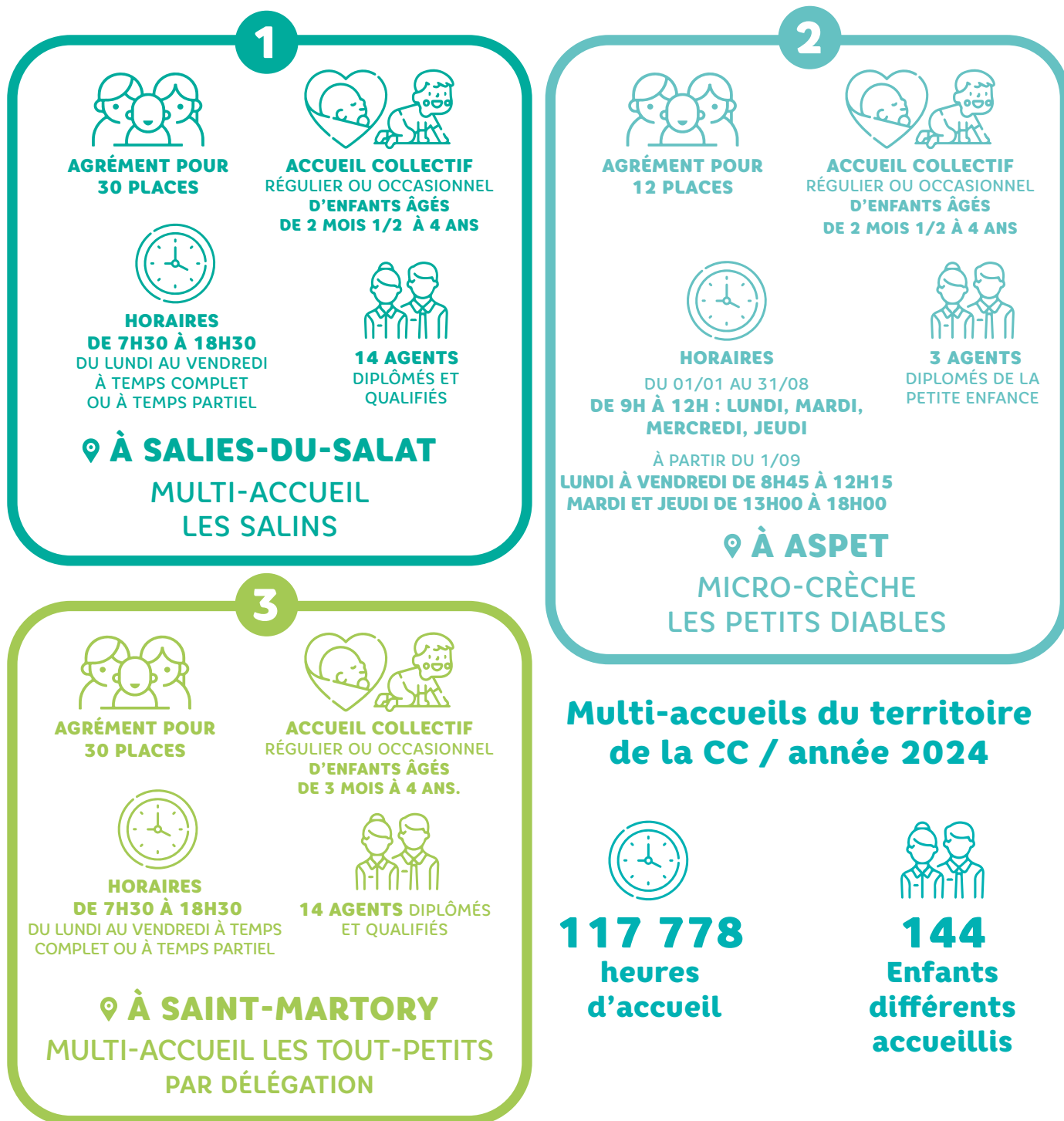
Développer une offre médicale innovante face à la désertification.



Petite ENFANCE

La communauté de communes est compétente pour l'ensemble des services d'accueils collectifs de mineurs, de 0 à 17 ans.

Structures Petite Enfance (0-3 ans)

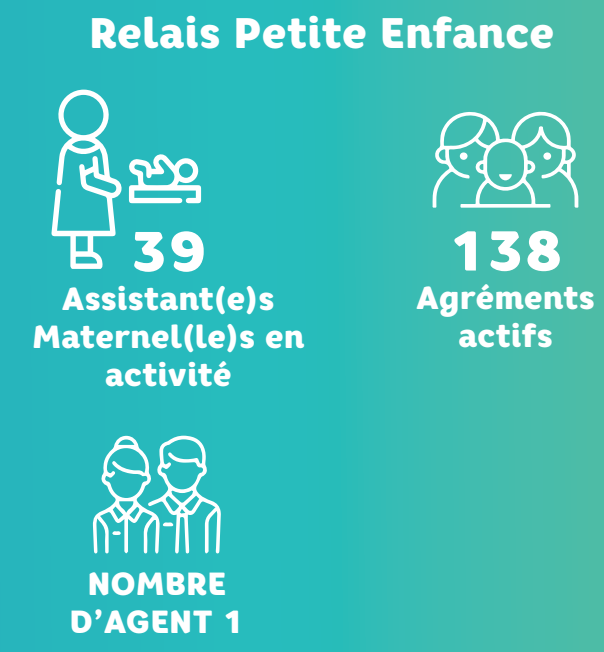


4

À SALIES-DU-SALAT & ASPET RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance a pour objectif de créer un environnement favorable à l'accueil individuel, en accompagnant les familles, les professionnels de l'accueil et les enfants. Il informe les familles sur l'ensemble des modes d'accueil et notamment sur les disponibilités des assistants maternels agréés et les étapes du contrat de travail. Il accompagne l'accueil de l'enfant (projet d'accueil, entretien entre parents et assistant maternel...).

Il informe les professionnels sur les conditions d'accès et d'exercice du métier, les aides, les droits à la formation continue... Il propose des temps collectifs aux professionnels et aux enfants accueillis. En cas de questions spécifiques, le Relais peut orienter vers les instances spécialisées (Conseil départemental, Direction du travail...).



Enfance JEUNESSE



Structures Enfance (2,5-11 ans)

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) extrascolaire pendant les vacances scolaires

1

AUTORISATION POUR 45 PLACES

ACCUEIL COLLECTIF DES ENFANTS ÂGÉS DE 2,5 ANS À 11 ANS.

HORAIRES DU LUNDI AU VENDREDI 7H30 À 18H30

HEURES ENFANTS 17 897

À ASPET

2

AUTORISATION POUR 50 PLACES

ACCUEIL COLLECTIF DES ENFANTS ÂGÉS DE 2,5 ANS À 11 ANS.

HORAIRES DE 7H30 À 18H30 DU LUNDI AU VENDREDI

HEURES ENFANTS 25 734

À SAINT-MÉDARD

3

AUTORISATION POUR 70 PLACES (GESTION APEAI)

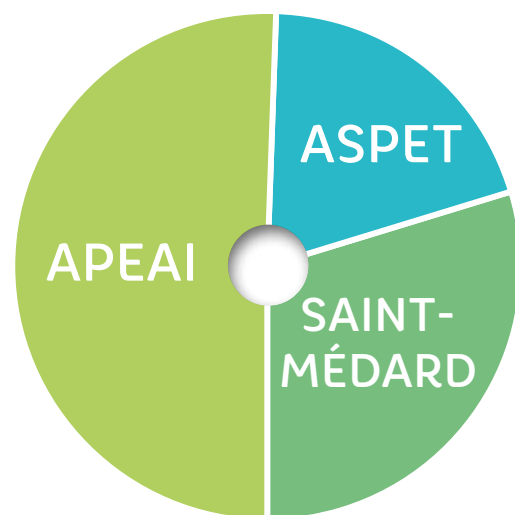
ACCUEIL COLLECTIF DES ENFANTS ÂGÉS DE 2,5 ANS À 11 ANS.

HORAIRES DE 7H30 À 18H30 DU LUNDI AU VENDREDI

36 832 HEURES ENFANTS

À MANE / MAZÈRES / SALIES-DU-SALAT AVEC GESTION APEAI

HEURES ENFANTS 2024



Structures Enfance (2,5-11 ans)

ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École)

fonctionnant les lundis, mardis, jeudis, vendredis avant et après chaque demi-journée d'enseignement et le mercredi matin avant la classe sur certains secteurs.

1

146 506 HEURES ENFANTS

STRUCTURE EN GESTION DIRECTE SUR LES ÉCOLES DES COMMUNES SUIVANTES :

À ASPET / BEAUCHALOT / CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY / IZAUT DE L'HÔTEL / LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY / MANCIOUX / SAINT-MARTORY / SAINT-MÉDARD / SENGOUAGNET

2

246 332 HEURES ENFANTS

STRUCTURE EN GESTION ASSOCIATIVE AVEC L'APEAI SUR LES ÉCOLES DES COMMUNES SUIVANTES :

À ARBAS / CASTELBIAGUE / COURET / ENCAUSSE / ESTADENS / GANTIES / MONTASTRUC-DE-SALIES / ROUÈDE / SOUEICH / CASSAGNE / CASTAGNÈDE / MANE / MARSOULAS / MAZÈRES / MONTESPAN / MONTSAUNES / ROQUEFORT / SALEICH / SALIES-DU-SALAT

Enfance JEUNESSE



Structures Jeunesse (12-17 ans)

1

ALAC (ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ AUX COLLÈGES)

📍 COLLÈGE DE SALIES-DU-SALAT

Un accueil proposé dans l'enceinte du collège Des Trois Vallées à Salies-du-Salat, pendant la pause méridienne et après les cours à partir de 15h30, proposant des activités à destination des jeunes fréquentant cet établissement. Les jeunes peuvent s'y réunir et participer à des activités organisées ou autonomes.

2

QJ «QUARTIER JEUNES»

Une action visant à aller au contact directement des jeunes, pour proposer, à différents endroits du territoire, des animations.

3

AJ «ACCUEIL JEUNES»

📍 SALIES-DU-SALAT 12-17 ANS

L'APEAI propose un espace dédié aux jeunes 1 mercredi sur 2 et pendant les vacances scolaires : accueil, animations et sorties.

4

ACTIONS JEUNES

Chaque année, nous organisons différentes sorties sportives, culturelles ou ludiques pour nos jeunes en partenariat avec les jeunes de l'association APEAI (bowling, spectacles, patinoire...)



5



136 ÉLÈVES de 4^{ème} > DU COLLÈGE DE SALIES
51 ÉLÈVES de 4^{ème} > DU COLLÈGE D'ASPET
15 ÉLÈVES > DE LA MFR

Un rassemblement de jeunes des collèges du territoire autour d'une journée éducative, culturelle et ludique ayant pour but de recueillir la parole des jeunes et leur vision de notre territoire.

📍 2^{DE} ÉDITION S'EST DÉROULÉE LE 7 JUIN 2024 AU STADE D'ASPET.



AUTRES ACTIONS

SÉJOURS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

2 SÉJOURS



144 JOURS ENFANTS

SÉJOURS APEAI

9 SÉJOURS



1364 JOURS ENFANTS

CLAS (CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ)


📍 ÉCOLES PRIMAIRES : ASPET / MANE / MAZÈRES / MON TSAUNÈS / SALIES

📍 COLLÈGE DE SALIES-DU-SALAT

AIDE AUX CARTABLES

Depuis 2017, la communauté de communes s'engage auprès des familles avec l'opération « Aide aux cartables ». Chaque écolier du territoire, de maternelle et primaire se voit remettre à la rentrée un lot de fournitures scolaires.

Soit près de 1300 élèves sur les 31 écoles.



Transport À LA DEMANDE

La compétence Transport À la Demande est détenue par la Région Occitanie. Sur le territoire Cagire Garonne Salat, elle est exercée par cette dernière, autorité organisatrice de second rang.

Elle se traduit par des services réguliers de transport qui ne fonctionnent que lorsque les usagers en manifestent le besoin.

Le Transport À la Demande est un transport d'intérêt local qui vient compléter l'offre régionale de transport. Ce transport de « proximité » est spécifique aux territoires à faible densité de population. C'est une solution de mobilité à un tarif attractif pour tous les habitants, y compris les personnes à mobilité réduite.

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat a passé un marché avec deux transporteurs.



Les lieux desservis sont :

Mane
France services

- Lundi matin
- Jeudi

Saint-Martory
Place Nationale

- Vendredi matin (marché)
- Jeudi

Salies
Maison médicale

- Lundi matin
- Jeudi

Aspet
Place Ruau

- Mercredi matin (marché)
- Jeudi
- Samedi matin (2^{ème} du mois (marché))

Salies-du-Salat
Centre

- Lundi matin (marché)
- Jeudi

Saint-Martory
Centre de Santé

- Lundi matin
- Jeudi matin
- Vendredi matin

Saint-Martory
Maison départementale de proximité

- Lundi matin

Aspet
Centre de Santé

- Mercredi matin
- Jeudi

Boussens
Gare

- Jeudi

En fonction de leur lieu de résidence, les habitants peuvent se rendre à une ou plusieurs de ces destinations. Pour cela, ils doivent réserver auprès d'une centrale spécifique au plus tard la veille à 16h (pas de réservation le week-end et les jours fériés). Les usagers paient le tarif forfaitaire de 2€ le trajet aller ou retour, qui ne couvre pas tout le coût du service.

Chaque mois les transporteurs facturent à la communauté de communes les déplacements pour compléter le tarif payé par les usagers, en fonction du kilométrage parcouru et du prix kilométrique fixé dans le marché.

La Région Occitanie verse une subvention annuelle à la communauté de communes correspondant à 70% des sommes versées au transporteur.

FAITS MARQUANTS

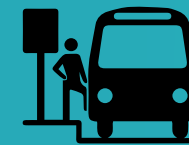
Depuis le 1^{er} janvier 2024 les usagers doivent réserver par téléphone leur trajet auprès d'une centrale de réservation.

L'appel est gratuit (numéro vert 08 05 608 100).

La réservation doit être réalisée au plus tard la veille. La plateforme est ouverte de 8h30 à 16h du lundi au vendredi.

Une feuille de route est transmise par la centrale aux transporteurs la veille du déplacement. Elle indique le circuit et les usagers à transporter.

CHIFFRES CLÉS



En 2024, 64 résidents du territoire ont emprunté plus ou moins assidûment le service de transport à la demande.

BILAN

TRAJETS	KILOMÉTRAGE PARCOURU	NOMBRE DE VOYAGES	COÛT POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SECTEUR SALAT	7883	790	12 301,08 €
SECTEUR CAGIRE	7805	784	14 957,78 €
SECTEUR GARONNE	114	8	197,48 €

Transport D'INTÉRÊT LOCAL

La Région Occitanie, autorité organisatrice de droit, a délégué à la Communauté de communes Cagire Garonne Salat la responsabilité de l'organisation et de la mise en place de services de transport d'intérêt local. Ces derniers doivent être des services de transport routier collectif régulier, complémentaires et non concurrents des réseaux existants. Leur intérêt est de desservir un ou plusieurs pôles d'attractivité du territoire.

En 2024, la communauté de communes a choisi de ne pas renouveler la mise en place des navettes desservant la piscine d'Aspet et la Pumptrack situé à Arbas. Seules les navettes du marché d'Aspet et de la Fontaine de l'Ours ont été reconduites.

La navette pleine nature :

Arbas → Fontaine de l'Ours

Elle a fonctionné du 6 juillet au 13 octobre tous les week-ends et a effectué 6 rotations par jour. Le tarif était de 1€ pour les randonneurs et parapentistes, 2€ pour les vététistes.

La navette du marché d'Aspet :

Parking du Collège → Marché

Elle a fonctionné du 22 juin au 14 septembre le samedi matin et a réalisé 17 rotations par jour. Cette navette était gratuite pour les usagers.



Ce service de navettes a été assuré par les transports SANS qui ont facturé les kilomètres effectués à la communauté de communes.

La Région Occitanie verse une subvention annuelle à la communauté de communes correspondant à 30% du reste à charge, après paiement des usagers.

FAITS MARQUANTS

La navette du marché d'Aspet a connu une fréquentation stable.

La navette de la Fontaine de l'Ours a connu une baisse de la fréquentation. Cela s'explique par un nombre de jours de fonctionnement inférieur et des vents défavorables aux vols en parapente.

64 randonneurs, 507 parapentistes et 203 vététistes ont emprunté cette navette pleine nature.

BILAN

NAVETTE	NOMBRE D'USAGERS	COÛT POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHÉ D'ASPET	538	3 289 €
PLEINE NATURE	774	17 135.50 €

Culture & PATRIMOINE

La compétence culture de la communauté de communes est axée sur :

- un équipement majeur avec les thermes d'Encausse, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP).
- des actions culturelles assorties d'une charte culturelle de territoire (5 axes : spectacle vivant, lecture publique, arts visuels, arts plastiques et patrimoine).

Des conventions cadre

AVEC LE CNAREP PRONOMADE(S)

- La communauté de communes confie à l'association Pronomades(s) en Haute-Garonne une mission d'action culturelle dans le domaine des arts publics (Convention triennale d'Objectifs et de Moyens).
- La saison des arts de la rue 2024 : 11 rendez-vous artistiques sur 8 communes du territoire : Auzas, Cabanac-Cazaux, Juzet d'Izaut, Lafitte-Toupière, Montastruc-de-Salies, Saleich, Salies-du-Salat, Sepx.

AVEC LA DRAC OCCITANIE

La Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) signée avec la DRAC Occitanie, l'Éducation Nationale et depuis 2024 le Conseil Départemental de Haute-Garonne, s'appuie sur les 3 piliers de l'EAC : rencontre avec les œuvres, les artistes et les lieux culturels, pratique artistique, acquisition de connaissances.

ACTIONS EAC 2024 :

- Mini résidence artistique, **Le Bleu qui boum**, avec Elena d'El Vento pour les 0-3 ans dans les 4 structures d'accueil petite enfance du territoire (St-Martory, Salies-du-Salat et Aspet) et le Relais Petite Enfance Cagire Garonne Salat.
- **Projet multi pratiques artistiques, Dans le Ventre de Pandore N°2**, C^{ie} Hauts Parleurs, public senior (EPHAD Beauchalot et habitants seniors Sepx).
- **Ateliers théâtre cirque**, pour 30 enfants RPI Montespain-Figarol, la C^{ie} Balancime.
- **Ateliers artistiques romans photos MFR Mane**, C^{ie} Ceci n'est pas une Caravane.
- **Parcours Cirque contemporain avec Pronomade(s)**. 133 collégiens et 77 écoliers sur l'aspétois.
- **1 salon du livre jeunesse avec 9 auteurs-autrices.**
- **1 colo apprenante « cirque » avec la C^{ie} Balancime.**
- **Projet Haïkinos**, C^{ie} L'Œuf à la Coque, école de Marsoulas.



Festival Littérature Jeunesse Halte Nomade

- 13 au 16/11/2024 : 10^e édition
- 12 représentations, 4 spectacles différents, 1243 spectateurs
- À Aspet, Mane, Montespain, Mazères-sur-Salat et Saint-Martory
- 900 enfants de 26 écoles, ALAE et RPE Cagire Garonne Salat, 2 classes du collège d'Aspet, 1 classe de la MFR de Mane, 4 groupes d'apprentis du CFAA Piémont-Pyrénées.
- 2 ateliers artistiques, 2 prix littéraires (Le Nomade d'Or et La Petite Plume avec 10 classes de CP et 10 classes de CE1/CE2), 1 exposition, 1 lecture publique, 1 Salon du livre jeunesse.

Élaboration d'un Contrat Territoire Lecture

- Avec la DRAC Occitanie et la Médiathèque Départementale
- En 2024 : diagnostic culturel de territoire et rencontre des bibliothèques

CHIFFRES CLÉS


51
ASSOCIATIONS
ONT BÉNÉFICIÉ D'UN
SOUTIEN FINANCIER
COMMUNAUTAIRE


89 400€
MONTANT
DES AIDES
FINANCIÈRES VERSÉES
AUX ASSOCIATIONS


**1 SAISON
CULTURELLE
À L'ABBAYE
DE BONNEFONT**


11
RENDEZ-VOUS
ARTISTIQUES AVEC
LA SAISON 2024 DES
PRONOMADE(S)


30 000€
SUBVENTION
ANNUELLE
CNAREP


**1 CHARTE DE
PROJET CULTUREL
DE TERRITOIRE**
RESPECTANT LES DROITS
CULTURELS EN
COMMINGES PYRÉNÉES


33
ASSOCIATIONS
PRÉSENTES POUR LES 4
JOURS «À LA RENCONTRE
DES ASSOCIATIONS»


**1 SALON DU LIVRE
JEUNESSE
AVEC 9 AUTEURS**


118
NOMBRE DE LIVRES
ACHETÉS POUR
LES ÉCOLES CRÈCHES
& ALAE

Sports & ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat dispose de la compétence « construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ; ainsi la piscine et le gymnase Gérard Marassé situés à Aspet, le tennis couvert de Saint-Martory et le gymnase de Salies-du-Salat relèvent de cette compétence.

En 2024 la communauté de communes a lancé les travaux de réhabilitation et extension du gymnase de Salies-du-Salat. La communauté de communes a également la compétence « développement de la pratique sportive ».

Comment est-elle exercée ?

Par l'accueil de public dans les équipements reconnus d'intérêt communautaire.

- La piscine d'Aspet a été ouverte en semaine aux établissements scolaires du 19 au 30 juin 2024 et au public les 2 derniers week-ends de juin et du 1^{er} juillet au 31 août 2024.
- Le gymnase Gérard Marassé est utilisé par le collège d'Aspet à proximité et mis à disposition de clubs de sport le soir, lors des vacances scolaires, les mercredis après-midi et les week-ends. Un planning d'occupation est fixé tous les ans en septembre.
- Le tennis couvert est utilisé par le Tennis club de Saint-Martory pour les entraînements et compétitions mais reste accessible à tout autre club sportif du territoire qui en fait la demande selon sa disponibilité.
- Le gymnase de Salies-du-Salat : des travaux de réhabilitation intégrale et d'agrandissement du gymnase ont démarré en avril 2024 pour une durée d'un an.

Par des soutiens financiers et techniques.

Une aide financière est versée aux écoles de sport du territoire. Le montant a été fixé cette année à 25€ par licencié de moins de 19 ans.

Afin de soutenir l'éducation sportive un forfait de 80€ est aussi versé aux clubs pour la formation de chaque encadrant.

Lors de la tenue d'événementiels sportifs ayant un rayonnement communautaire, la communauté de communes apporte une aide financière et/ou technique par la mise à disposition de matériel.



CHIFFRES CLÉS



Piscine

Avec **4 322 entrées** en 2024, la fréquentation est en baisse de 11 % par rapport à 2023, avec des conditions météorologiques plus variables au cours de l'été et limitant l'attractivité de l'équipement de plein air.

Soutien aux associations



31 200€

Les 19 écoles de sport du territoire comptent 1 248 licenciés et ont bénéficié d'une aide unitaire de 25€ par jeune.



2720€

pour la formation de 34 encadrants.



8000€

ET DU MATÉRIEL

8 événementiels ont bénéficié d'aides financières : Trail des Trois Pics, Enduro «Tots camins», cyclosportive du Vélo Club du Cagire, Rallye d'Equit'en CGS, Congrès départemental de Spéléologie, Trophée Pyrénées VTT, Championnat de France de Tarot.



Voirie

ENTRETIEN & INVESTISSEMENT

Le service voirie de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat réalise l'entretien et l'investissement sur les 806 km de voirie intercommunale.

Les activités d'entretien réalisées sont :

- Intervention préventive sur la couche de roulement de la chaussée («Point à temps»)
- Deux passages d'épaveuses par an sur chaque commune sur les dépendances des voies (accotements, talus, fossés) avec dégagements de visibilité.
- Une intervention en période hivernale sur les zones boisées nécessitant un dégagement du gabarit routier
- Curage des fossés
- Viabilité des voies en période hivernale (salage et déneigement)
- Interventions d'urgence pour boucher les nids de poules

L'investissement

Les travaux d'investissement sur voirie financés par le «pool routier» (subvention CD31) sont assurés en grande partie en régie, et dans une moindre mesure confiés à une entreprise.

Ces travaux peuvent être :

- Busage, traversée de route
- Réfection des voies : renforcement de la chaussée, renouvellement de la couche de roulement,
- Renforcement des dépendances (hors entretien) : dérasement des accotements, curage de fossés
- Enrochement
- Travaux pour la gestion des eaux de ruissellements (pose de regards, d'aqua drains, de coupe eaux...)

Les dégâts d'orage

Lors des dégâts d'orages, une aide financière est versée sur la même base que le «pool routier» par le Conseil Départemental et permet de financer en partie les travaux pour la réfection des dégâts.

Les dégâts d'orages peuvent, sous conditions, être financés en partie par le CD31 sur la même base que le «pool routier».

Les demandes des communes

Le service voirie intervient sur demande des communes et selon les disponibilités du service pour effectuer des travaux hors compétence (réfection en maçonnerie de lavoirs, de murs, réalisation de rampes pour personnes à mobilité réduite, montage de jeux pour enfants...)



CHIFFRES CLÉS

Investissements



1 046 665,91€
d'investissement
sur voirie intercommunale
dont **582 330,10€**
en régie.



5 926,70h
de travail de
travail en régie

Dégâts d'orage



69 812,50€
de travaux en régie



649h
de travail

Entretien



680 922,45 €
de travaux d'entretien
sur voirie intercommunale



9 663h
de travail

Demandes des communes



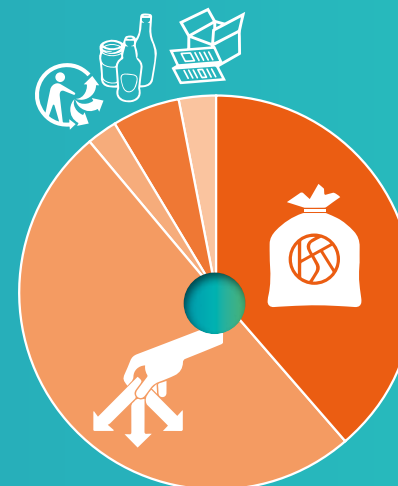
3 925,70€
de travaux
Mazères : 176€
Réseau 31 : 3749,70



35h
de travail

Service DES DÉCHETS

La communauté de communes possède la compétence collecte et traitement des Ordures Ménagères et effectue ce service en régie sur tout son territoire (une commune est collectée par la CC Couserans-Pyrénées sur convention). La compétence traitement a été déléguée au SYSTOM des Pyrénées.



La collecte des déchets

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	DÉCHETTERIES	EMBALLAGES RECYCLABLES	VERRE	PAPIERS
4 011 t Soit 226 kg par habitant	5766 t Soit 372 kg par habitant	322 t Soit 18 kg par habitant	669 t Soit 37 kg par habitant	303 t Soit 17 kg par habitant

Les animations

L'ambassadrice du tri de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat a sensibilisé, 50 élèves dans différentes classes et ALSH du territoire sur l'importance du tri des déchets, le fonctionnement et le rôle des déchetteries, l'intérêt du compostage. Elle a participé à 2 actions «Nettoyons la nature» avec le Syndicat Rivières Salat Volp, le PNR Comminges Barousse Pyrénées et la Région Occitanie.



Les composteurs

Janvier et février : livraison de 300 composteurs aux particuliers avec un bio seau et un guide du compostage. Fabriqués en bois d'Occitanie dans un ESAT de Haute-Garonne, ces composteurs ont été proposés dans le cadre d'une action écoresponsable de réduction des déchets.



Tri Sélectif

- Les 55 communes du territoire sont toutes équipées de points d'apports volontaires. En 2024, 28 nouveaux points tri ont été rajoutés.
- Au total c'est 128 points tri répartis sur tout le territoire, tous sont équipés au minimum d'une colonne pour les emballages, une pour le verre et une pour les papiers.
- 1 carte interactive avec localisation des points tri et des différentes collectes est accessible à tous.



Services DES DÉCHETS

Les Déchetteries

Notre territoire compte 3 déchetteries :



Saint-Martory

ouverte du mardi au samedi
(fermée le lundi et le jeudi matin)

10 989 usagers sur 2024



Aspet

ouverte du mardi au samedi
(fermée le lundi et le jeudi matin)

19 736 usagers en 2024



Mane

ouverte du lundi au samedi

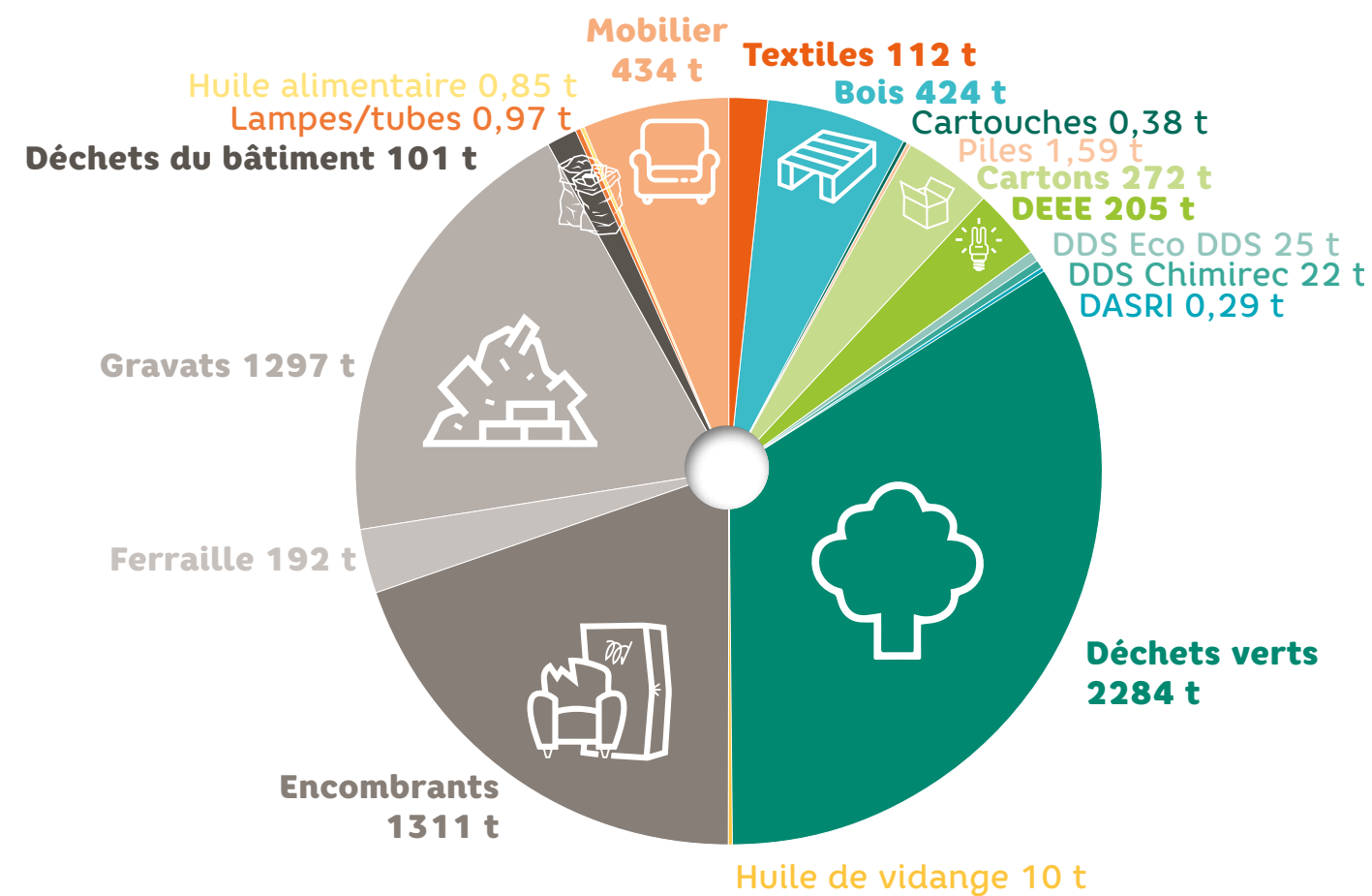
47 672 usagers sur 2024

La collecte des bennes est effectuée en régie par nos deux polybennes ou par des prestataires de services pour certains flux (mobilier, ferraille, DEEE, DDS).

En 2024, 78 397 usagers ont fréquenté les déchetteries de Mane, Aspet et Saint-Martory.



Les tonnages des déchets collectés sur les déchetteries de Mane, Aspet et Saint-Martory, en 2024



DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DDS : Déchets Diffus Spécifiques = déchets dangereux
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux



Minibus PODIUMS & CHAPITEAUX

La Communauté de communes Cagire Garonne Salat possède du matériel qu'elle met à disposition des associations du territoire pour les manifestations tout au long de l'année.

Ce matériel peut être payant ou gratuit selon la nature de la manifestation.



Un chapiteau de 72 m²



Un chapiteau de 250 m²



Un chapiteau de 350 m²



156 m² d'estrade modulaire



60 barrières de chantiers



©bcss

Soutien aux associations par le prêt de minibus

La communauté de communes met à disposition des centres de loisirs et associations du territoire des minibus via une convention de mise à disposition.

En 2024 :

- 25 associations ont bénéficié de cette aide
- 38 utilisations par des associations (y compris APEAI)
- 177 jours d'utilisation



CHIFFRES CLÉS



62

MONTAGES DE CHAPITEAUX

+ POSE ET DÉMONTAGE

+ LIVRAISON DES CONTAINEURS

+ BARRIÈRES



2574h

TOTAL D'HEURES AGENTS TRAVAILLÉES



11 / 20

MONTAGES PODIUMS

MONTAGES ESTRADES



Entretien

SENTIERS DE RANDONNÉES ET BÂTIMENTS

Les services techniques de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat interviennent sur les espaces verts et travaux de réparations de tous les sites appartenant à la communauté de communes.

L'entretien est réalisé en régie sur les sites suivants:

- 📍 Bonnefont (sous convention avec le Syndicat Mixte de l'Abbaye Bonnefont)
- 📍 Jardin du gîte à Saint-Martory
- 📍 Service administratif de Saint-Martory
- 📍 Multi-accueil de Saint-Martory
- 📍 Terrain de tennis de Saint-Martory
- 📍 Déchetterie de Saint-Martory
- 📍 Maison de santé de Saint-Martory
- 📍 Centre de loisirs de Saint-Médard
- 📍 Déchetterie de Mane
- 📍 Multi-accueil de Salies
- 📍 Maison médicale de Salies
- 📍 Lac de Touille
- 📍 Services techniques de Mane
- 📍 Quai de transfert à Montgaillard
- 📍 Siège administratif de Mane
- 📍 Bains de Ganties
- 📍 Service administratif d'Aspet
- 📍 Déchetterie d'Aspet
- 📍 Services Techniques et Maison de Santé d'Aspet
- 📍 Micro-crèche d'Aspet
- 📍 Piscine d'Aspet
- 📍 Gymnase d'Aspet
- 📍 ZA Géléa à Montsaunes
- 📍 ZA de Mazères
- 📍 ZA du Cap D'Arbon à Estadens
- 📍 Pumptrack d'Arbas



Cela représente un total de 5 198h de travail effectué par les équipes.

→ De plus, les services techniques interviennent sur certaines communes pour l'entretien régulier des espaces verts.

Cet entretien est facturé aux communes sur la base de 33€/H (Communes d'Arnaud-Guilhem, Fougaron, Arbon, Arguenos, Moncaup, Cabanac-Cazaux, Cazaunous, Escoulis)

En 2024, les agents des services techniques ont effectué 2 012h de travail.

→ En plus des communes régulières, les équipes interviennent ponctuellement selon les besoins et la disponibilité du service (élagage, taille, nettoyage, déco de Noël...) sur toutes les communes du territoire intercommunal.



Entretien des chemins de randonnées

Sur le territoire Cagire Garonne Salat, plus de 500km sont entretenus par les services techniques. Les activités sont réparties sur l'année avec du balisage, de la création d'aménagements et de l'ouverture en période hivernale, puis de l'entretien en période estivale. **Au total les équipes ont passé 3 822h de travail sur les chemins de randonnées (entretien : 2 310h + création : 1512h).**

CHIFFRES CLÉS


46
SENTIERS
PÉDESTRES


17
SENTIERS
VTT


5
PISTES
GRAVEL


3 822h
DE TRAVAIL
EN 2024










LES ACTIONS SONT LE BALISAGE, LES AMÉNAGEMENTS ET LES TRAVAUX D'ENTRETIEN.



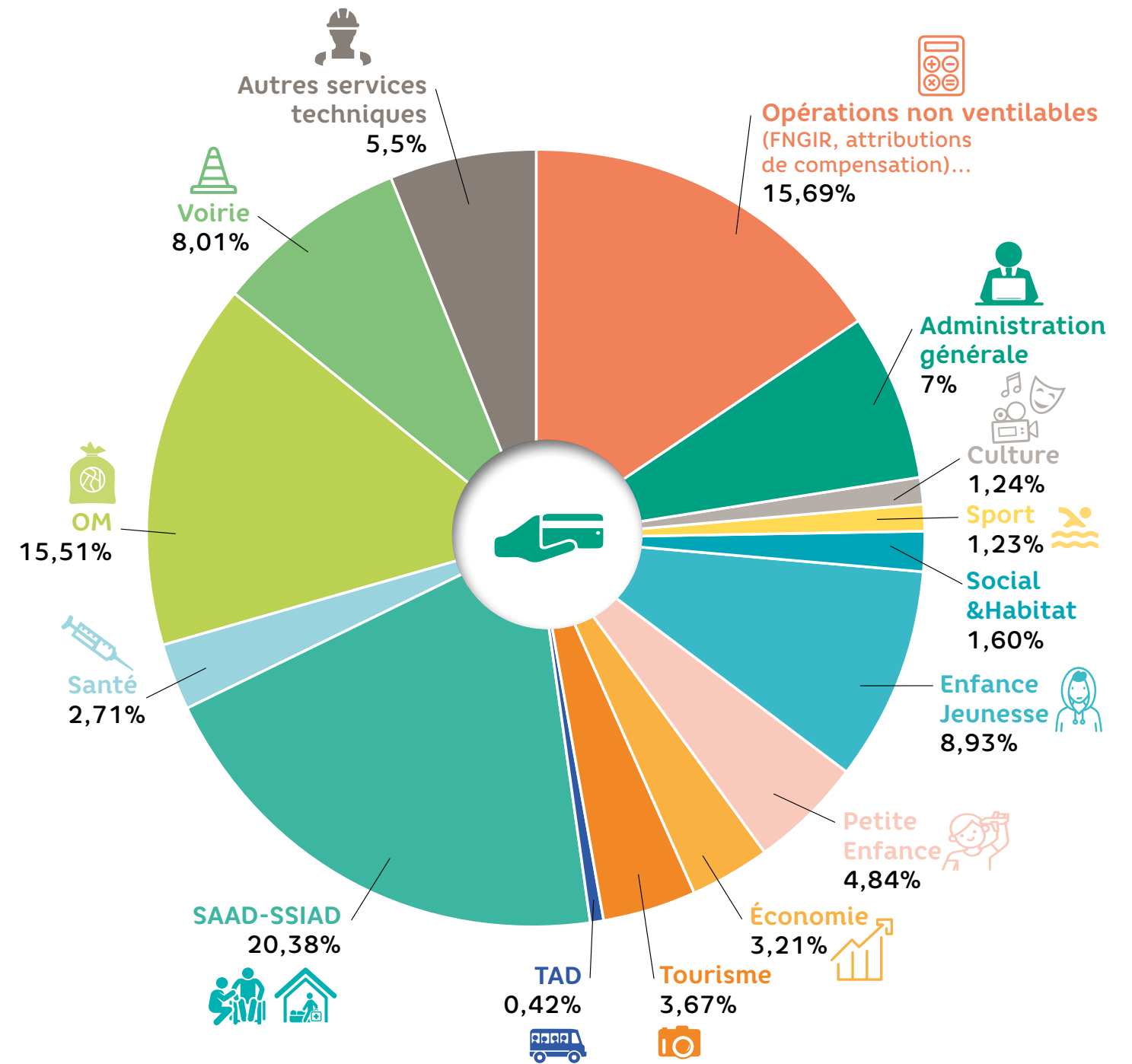
Synthèse des comptes administratifs 2024

4

Les comptes administratifs 2024 ont été adoptés par le conseil communautaire le 13 mars 2025.


COMPTES ADMINISTRATIFS 2024						
	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SAAD 	BUDGET SSIAD 	ZA "CAP D'ARBON"	ZA MON TSAUNÈS-ST MARTORY	TAD 
Dépenses de fonctionnement 	15 117 509,36	2 632 686,99	1 256 129,65	333 234,99	2 013 151,00	79 270,23
Recettes de fonctionnement 	15 451 756,98	2 312 586,50	1 511 061,21	333 234,99	2 013 151,00	89 701,17
Résultat 2024	334 247,62	-320 100,49	254 931,56	0,00	0,00	10 430,94
Report antérieur	2 115 024,00	-158 802,45	-57 587,06	7672,60	-13 701,15	5 232,71
Résultat cumulé de fonctionnement	2 449 271,62	-478 902,94	197 344,50	7 672,60	-13 701,15	15 663,65
Dépenses d'investissement 	5 678 071,00	8 975,33	68 151,14	131,361,95	2 940 911,68	-
Recettes d'investissement 	6 198 474,75	6 929,03	25 269,96	129 456,86	2 685 088,22	-
Résultat 2024	520 403,75	-2 046,30	-42 881,18	-1 905,09	-255 823,46	-
Report antérieur	333 041,40	45 984,09	6 366,98	-124 831,86	-330 298,22	-
Résultat cumulé d'investissement	853 445,15	43 937,79	-36 514,20	-126 736,95	-586 121,68	0,00
RAR dépenses 	647 898,47	-	-	-	-	-
RAR recettes 	838 162,47	-	-	-	-	-
Solde RAR	190 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé des deux sections avec RAR	3 492 980,77	-434 965,15	-160 830,30	-119 064,35	-599 822,83	15 663,65


Répartition consolidée des dépenses






**Communauté de communes
Cagire Garonne Salat**

 15 avenue du Comminges
31260 MANE

 05.61.98.49.30

 secretariat@cagiregaronnesalat.fr

www.cagiregaronnesalat.fr